

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*l'adoption, en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou),
du projet de réaménagement des rues de Graveline et du Valentin*

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Du 11 février au 12 mars 2017, la Ville a soumis à l'enquête publique un projet de modération de trafic pour les rues de Graveline et du Valentin, dans le but de sécuriser la circulation des piétons et des cycles sur un des axes routiers directs entre la route de contournement – secteur sud et le centre-ville. Dans le projet initial, il était prévu de maintenir la vitesse de projet à 50 km/h, telle que mise en place à l'échelle communale, avec des aménagements de surface permettant le respect d'une vitesse V_{85}^1 à 38 km/h, soit une vitesse similaire à celle d'une zone 30 km/h. Le stationnement alterné et les plateaux surélevés permettaient de garantir cette contrainte.

Plusieurs oppositions ont été formulées durant la période d'enquête et leur teneur relève des thématiques générales suivantes :

- légaliser à 30 km/h les tronçons Graveline-Valentin et Valentin prolongé ;
- ne pas supprimer les places de parc situées sur le DP 918 ;
- intégrer le gabarit pour le passage des machines agricoles.

Enjeux du projet

L'ouverture du pont des Isles a eu pour effet une augmentation du trafic d'environ 3'400 véhicules/jour (v/j) ; en 2015, les charges ont ainsi passé à 7'900 v/j sur la rue de Graveline. Cette hausse résulte de l'utilisation du tronçon Kiener/Pont des Isles/Graveline/Midi comme un contournement provisoire, en attendant que le tronçon sud de la route de contournement soit ouvert. Une fois que ce dernier sera réalisé, les déplacements motorisés se concentreront en effet sur l'Avenue des Trois-Lacs et non plus sur l'axe Graveline-Valentin.

Au vu de ces éléments et en fonction du plan des circulations, un projet de réaménagement de la Rue de Graveline a été intégré dans ces réflexions.

¹ La vitesse V_{85} définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules en vitesse libre (non contraints par la circulation des autres véhicules).

Descriptif du projet et ses adaptations

Une délégation municipale accompagnée de l'équipe de projet a rencontré individuellement chacun des opposants, afin d'entendre leurs préoccupations et, dans la mesure du possible, d'envisager des points de convergence. Au total, une trentaine de séances de conciliation se sont tenues et ont finalement amené la majorité des opposants à retirer leur opposition.

Après intégration des remarques des opposants, les aménagements proposés sont les suivants :

- séparer l'aire de circulation des cyclistes (2 m) et celle des piétons (1.40 m) par un marquage sur toute la longueur du trottoir mixte aménagé sur la rue de Graveline ;
- créer un nouveau trottoir à la rue du Valentin (nord), côté Jura, en lieu et place de la bande piétonne actuelle ;
- insérer sur la rue du Valentin (nord) un arrêt de bus sur chaussée d'une trentaine de mètres de long, afin de réduire la vitesse entre le giratoire de Graveline/Valentin et le carrefour de la rue du Midi. Un îlot central vise à garantir la sécurité des piétons et leur permettra de traverser la chaussée en deux temps ;
- entre le giratoire Graveline/Valentin et le carrefour de la rue du Midi, déplacer l'axe de la chaussée côté Jura, afin de permettre le marquage d'une bande cyclable de 1.50 m côté Alpes. Le gabarit de la chaussée sera maintenu à 6.80 m. (bande non comprise) ;
- maintenir les places de stationnement situées sur la parcelle n° 918, propriété de la Commune, tout en créant l'arrêt de bus ; poser un revêtement peu bruyant sur la rue de Graveline afin de limiter les nuisances sonores.

A l'issue des séances de conciliation, les mesures suivantes ont été décidées:

- ***Vitesse limite légalisée à 30 km/h***

La légalisation de la vitesse à 30 km/h est une thématique largement évoquée par l'Association de quartier Isles/Valentin-Sud, qui revendique depuis plusieurs années cette mesure sur les tronçons Graveline-Valentin et Valentin prolongé. Cette demande avait déjà été formulée dans le cadre de l'enquête publique relative à la route d'accès au centre sportif des Isles (PR 13.23PR). Afin de trouver un terrain d'entente avec les riverains, la Municipalité a dès lors étudié la possibilité d'instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h et d'intégrer cette problématique dans les études relatives au Plan des circulations en cours d'élaboration. Après vérifications techniques, une limitation de vitesse à 30 km/h a été publiée dans la Feuille des avis officiels (FAO) du 12 septembre 2017. Cette limitation est entrée en force le 16 octobre 2017, répondant à la préoccupation principale des riverains.

Compte tenu de l'abaissement de la vitesse autorisée, le projet de modération du trafic sur les rues de Graveline et du Valentin a été adapté en conséquence. Les plateaux surélevés prévus dans l'enquête ne sont pas remis en question; en revanche, il n'est plus nécessaire de prévoir des mesures de stationnement alterné.

La mise en place de radars préventifs et la création de plateaux surélevés permettront de faire respecter la vitesse de circulation sans impacter la fluidité du trafic. Pour rappel, l'axe Graveline-Valentin fait partie du réseau collecteur urbain du concept du trafic individuel

motorisé (TIM) AggloY et doit assurer l'accès au centre-ville depuis la route de contournement, tout en déchargeant principalement la Rue du Midi.

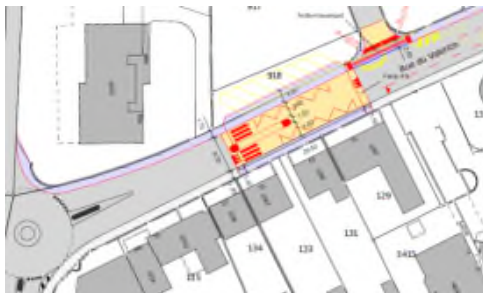
- **Places de parc maintenues sur la rue du Valentin**

Largement contestée par la majorité des opposants au projet de réaménagement de la Rue Graveline, la suppression, complète ou partielle, des places de parc ne fait pas l'unanimité. Dans le projet initial, les huit places de parc situées sur le domaine public (DP 918) entre les rues du Midi et de Graveline, destinées à l'usage de tous, étaient vouées à disparaître en raison de la réalisation d'un trottoir et d'un quai de bus surélevé.

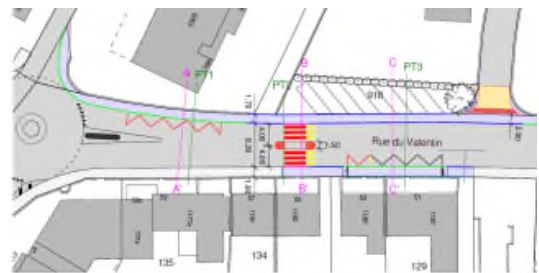
Dans le cadre de la procédure de traitement des oppositions, plusieurs variantes d'aménagement de l'arrêt de bus ont été esquissées afin d'évaluer les possibilités d'aménager quelques places de parc et de garantir des accès privés. Après les vérifications techniques (respect des normes VSS et des dispositions applicables en matière d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite), la Municipalité a décidé des mesures suivantes :

- L'arrêt de bus côté Jura a été déplacé à proximité du giratoire de Graveline, permettant le maintien des 8 places de parc existantes.
- Le plateau surélevé sur lequel étaient disposés les deux arrêts de bus a été supprimé pour pouvoir assurer les hauteurs de bordures minimales au quai de bus.

Aménagement soumis à l'enquête



Aménagement modifié



Cette variante, présentée à tous les opposants, est la plus avantageuse, car elle permet de conserver la totalité des places de parc. L'arrêt de bus est rendu accessible aux personnes en situation de handicap ou aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit de la seule variante permettant de concilier les points de vue de chacune des parties.

Les collaborateurs et patients du Centre thérapeutique des Isles, situé sur la parcelle n° 132, qui s'étaient opposés au projet soumis à l'enquête en février 2017, se sont prononcés favorablement une fois ces modifications apportées. Toutefois, la délégation municipale a encouragé le Centre thérapeutique des Isles à relancer les négociations avec les propriétaires des immeubles situés dans le quartier des Pugessies, autrefois opposés à l'établissement d'une servitude de passage pour la création de nouvelles places de parc sur le domaine privé du Cabinet de thérapie.

Suite au déplacement de l'arrêt de bus par rapport au plan initial, deux représentants de la PPE située sur la parcelle n° 179 ont été entendus le 22 novembre 2017 par le service en charge du projet. La PPE a donné son accord de principe quant au déplacement de l'arrêt de bus côté Plaine.



Aménagement sur la Rue du Valentin adapté, après séances de conciliation

➤ **Les gabarits permettant le passage de machines agricoles sont respectés**

Les gabarits permettant le passage des machines agricoles évoqués par MM. Freymond, Rupp et Comtesse, agriculteurs des zones avoisinantes, sont respectés. Les îlots situés sur le passage piéton de la rue du Valentin sont franchissables et la largeur de chaussée est garantie à 4.00m, soit largement supérieure à la largeur minimale.

Par ailleurs, le trafic agricole ne sera plus impacté par le stationnement alterné, puisque cet élément du projet ne sera pas réalisé, comme on l'a mentionné ci-dessus.

Organisation de projet et suivi des travaux

Le Bureau technique du Service des travaux et de l'environnement est en charge du dossier. Les prestations de suivi de chantier seront faites en interne, avec adjudication à une entreprise de construction pour la pose du revêtement.

Coût et financement

La réalisation des travaux et aménagements susmentionnés sur le tronçon Graveline-Valentin est estimée à CHF 260'000.- TTC. Le financement nécessaire à cet effet a déjà été accordé dans le cadre du préavis 16.26PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 32'240'000.- pour les travaux d'aménagements routiers, de mobilité douce et d'infrastructures entre l'avenue des Découvertes et la rue Roger-de-Guimps, soit entre les km 900 et 1'900 de l'avenue des Trois-Lacs, l'adoption du projet en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), la mise en œuvre des mesures PGEE pour la gestion des eaux de surface du secteur « Buron Est », « Sur Teile

Ouest » et « Les Isles », l'adoption des réponses aux oppositions du projet soumis à l'enquête publique, ainsi qu'une demande de crédit d'étude pour le développement des secteurs centre et ouest, entre la rue de Roger-de-Guimps et la route de Sainte-Croix, approuvé le 1er décembre 2016.

Le présent préavis ne porte dès lors que sur l'adoption du plan routier, sans demande de crédit d'investissement supplémentaire.

Planification

Etroitement lié à l'ouverture du secteur sud de la route de contournement, ce projet sera entrepris pendant la durée de la construction du premier tronçon de celle-ci. La réalisation des travaux devra être effectuée avant l'ouverture du tronçon sud de la route de contournement, soit au printemps-été 2019.

La pose du revêtement interviendra après les travaux sur la rue du Midi et des aménagements prévus sur la Rue de Graveline.

Secteur	Type de travaux	Date
Valentin prolongé	Aménagement léger de surface (marquage et coussin)	Début 2019
	Infrastructures souterraines, fondation et revêtement	Horizon du PQ Roseyres et équipement du Chemin de Roseyres
Graveline	Tapis peu bruyant type ACMR 8 VD)	Été 2019, sous réserve des conditions météorologiques et projets connexes (trafic)
Valentin (entre la Rue du Midi et le giratoire de Graveline)	Infrastructures souterraines	Mi-2019
	Aménagements et enrobé couche de base	Fin 2019
	Revêtement peu bruyant	Fin 2019 (selon travaux sur les infrastructures souterraines)-été 2020

Procédure

Examen préalable

L'examen préalable du projet a été effectué par les services de l'Etat de juin à novembre 2016. Par courrier du 25 novembre 2016, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a préavisé positivement le projet, sans demandes de modification.

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a, par courrier du 13 avril 2018, préavisé favorablement le projet modifié et a relevé qu'une nouvelle enquête publique ne lui paraissait pas nécessaire. La DGMR a ainsi confirmé que le projet pouvait être soumis à l'adoption du Conseil communal conformément aux articles 13 et suivants de la loi sur les routes.

Enquête publique

Réponses aux oppositions

Sur les 35 oppositions reçues, 28 oppositions ont été retirées par leur auteur, suite aux séances de conciliation. A ce jour, le projet ne compte ainsi plus que 7 oppositions, émanant principalement de personnes fréquentant le Centre thérapeutique des Isles, dont la plupart n'ont pas souhaité être entendues ou n'ont pas donné suite aux convocations.

- Opposition de Daniel Meier – Collaborateur du Centre de Thérapie des Isles
Propriétaire de la parcelle 132 (Centre de Thérapie), le Dr Meier ne s'oppose pas au projet de modération en l'état, mais au projet de suppression des places de stationnement prévues sur le DP 918 qui, actuellement, permettent aux patients de se parquer juste en face du cabinet.

Suite à la séance de conciliation qui s'est tenue le 4 juillet 2017 ainsi qu'aux différents échanges entrepris avec l'ensemble des parties concernées, la Municipalité a décidé de modifier l'aménagement de l'arrêt de bus soumis à l'enquête afin de conserver la totalité des places de parc. Cette opposition n'a dès lors plus d'objet.

- Opposition de Miet et Thibaut Chatagnon – Collaborateurs du Centre de Thérapie des Isles
Collaborateurs du Centre thérapeutique des Isles, M. et Mme Thibaut et Miet Chatagnon ne s'opposent pas au projet de modération en l'état, mais au projet de suppression des places de stationnement prévues sur le DP 918 qui, actuellement permettent aux patients de se parquer juste en face du Centre.

Faisant suite aux différents échanges entrepris avec l'ensemble des parties concernées, la Municipalité a décidé de modifier l'aménagement de l'arrêt de bus soumis à l'enquête afin de conserver la totalité des places de parc. Cette opposition n'a dès lors plus d'objet.

- Opposition de Dorette et Claude Fonjallaz – Patients du Centre de Thérapie des Isles
Patients du Centre thérapeutique des Isles, Mme et M. Fonjallaz ne s'opposent pas au projet de modération en l'état, mais au projet de suppression des places de stationnement prévues sur le DP 918 qui, actuellement permettent aux patients de se parquer juste en face du Centre.

Faisant suite aux différents échanges entrepris avec l'ensemble des parties concernées, la Municipalité a décidé de modifier l'aménagement de l'arrêt de bus soumis à l'enquête afin de conserver la totalité des places de parc. Cette opposition n'a dès lors plus d'objet.

- Opposition d'Annaelle Stoll – Patiente du Centre de Thérapie des Isles
Patiente au Centre thérapeutique des Isles, Mme Stoll ne s'oppose pas au projet de modération en l'état, mais au projet de suppression des places de stationnement prévues sur le DP 918 qui, actuellement permettent aux patients de se parquer juste en face du cabinet.

Faisant suite aux différents échanges entrepris avec l'ensemble des parties concernées, la Municipalité a décidé de modifier l'aménagement de l'arrêt de bus soumis à l'enquête afin de conserver la totalité des places de parc. Cette opposition n'a dès lors plus d'objet.

- Opposition de Damaris Dubois – Patiente du Centre de Thérapie des Isles
Patiente du Centre thérapeutique des Isles, Mme. Dubois ne s'oppose pas au projet de modération en l'état, mais au projet de suppression des places de stationnement prévues sur le DP 918 qui, actuellement permettent aux patients de se parquer juste en face du Centre.

Faisant suite aux différents échanges entrepris avec l'ensemble des parties concernées, la Municipalité a décidé de modifier l'aménagement de l'arrêt de bus soumis à l'enquête afin de conserver la totalité des places de parc. Cette opposition n'a dès lors plus d'objet.

- Opposition d'Hélène et Grégoire Perceval – Propriétaires voisins
Propriétaires de la parcelle n° 135, située dans le voisinage direct du projet, Mme et M. Perceval ne s'opposent pas au projet de modération en l'état, mais au projet de suppression des places de stationnement prévues sur le DP 918 et invoquent les risques de vibrations créés par les plateaux surélevés et par le passage des véhicules lourds. Suite à la séance de conciliation qui s'est tenue le 21 août 2017 ainsi qu'aux différents échanges entrepris avec l'ensemble des parties concernées, la Municipalité a décidé de modifier l'aménagement de l'arrêt de bus soumis à l'enquête publique afin de conserver la totalité des places de parc. Sur ce point, l'opposition de Mme et M. Perceval n'a dès lors plus d'objet.

Concernant la problématique des vibrations, le bureau PRONA a été mandaté pour évaluer le risque induit par les vibrations pour la structure du bâtiment situé à la Rue du Valentin 51 et 57-59 (apparition de fissures, etc.) conformément à la norme SN 640 312:2013 « *Ebranlements – Effets des ébranlements sur les constructions* » dans le cadre du constat pré-travaux au début de l'année 2018. La famille Sarnau, préoccupée par la même situation, a d'ailleurs retiré son opposition suite aux garanties apportées par le service technique concerné.

Quant aux nuisances sonores évaluées, elles respectent les valeurs légales d'immissions selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). La légalisation d'une limitation à 30 km/h sur les tronçons Graveline-Valentin et Valentin prolongé participe à la réduction des nuisances sonores dans l'optique de respecter les valeurs légales d'immissions selon l'OPB.

- Opposition de MM. Roger Freymond, Walter Rupp et André Comtesse – Agriculteurs-exploitants voisins
Les agriculteurs exploitant actuellement les parcelles n° 3039 et 140, empruntent régulièrement les tronçons Graveline-Valentin/Trois-Lacs avec leurs véhicules agricoles. Ils demandent que les îlots situés au centre du passage piéton sur la Rue du Valentin soient supprimés ou franchissables, avec une largeur de chaussée de 3.5m au minimum. M. Freymond ajoute que le plateau surélevé prévu sur la rue du Valentin prolongé, au nord de sa parcelle, générera des conflits entre le passage de ses machines agricoles et le trafic routier.

La largeur de chaussée sur la rue du Valentin permet le passage des véhicules agricoles. D'autre part, le stationnement atterrné prévu à l'origine du projet ne sera pas réalisé, au vu de la légalisation de la vitesse à 30 km/h. La circulation des machines agricoles n'en sera donc pas impactée. Finalement, le plateau surélevé aménagé sur la rue du Valentin prolongée, qui peut se faire dans une temporalité différente que les axes Graveline-Valentin, permet de garantir le ralentissement des véhicules entre le Chemin de la Sallaz et la rue de Graveline.

Réponses aux observations

Trois observations ont été formulées à cette occasion : deux concernent la suppression des places et la maîtrise de la vitesse de circulation sur la rue des Chaînettes et la dernière, provenant de Pro Velo, a trait aux emprises pour la bande cyclable.

- Observation de Pro Velo – formulée le 06/03/17
L'association Pro Velo encourage la Municipalité à poursuivre des projets de modération qui vont dans le sens du projet et attire l'attention sur les emprises dédiés aux cyclistes. L'association demande à ce qu'une piste cyclable soit réalisée sur la longueur de la Rue de Graveline, sur la parcelle n° 3039, au vu du futur développement du plan de quartier « Roseyres ».

Les cheminements piétons et cycles seront analysés dans le cadre du traitement de la voirie entre le périmètre du Plan de quartier Roseyres et le quartier existant des Isles. A ce stade, le projet de réaménagement de la Rue de Graveline propose une solution pouvant être réalisée dans un horizon à court terme, avec la largeur de gabarits existants et dans la limite du domaine public, en conformité avec les développements prévus dans le secteur.

- Observation de Marinette et Jean-Pierre Nicollin – formulée le 08/03/17
Les époux Nicollin ont formulé une observation revendiquant le maintien des places de parc sur le DP 918 et la maîtrise du trafic sur la rue des Chaînettes.

Faisant suite aux différents échanges entrepris avec l'ensemble des opposants, la Municipalité a décidé de modifier l'aménagement de l'arrêt de bus soumis à l'enquête afin de conserver la totalité des places de parc. Sur ce point, la remarque de Mme et M. Nicollin n'a dès lors plus d'objet. De plus, le stationnement sur la Rue des Chaînettes subira quelques ajustements. Des zones à stationnement réglementé (macarons) sont en cours de réalisation et permettront de réduire la circulation sur cette rue à sens unique (usage uniquement par les riverains). A cela s'ajoute la limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble des tronçons Graveline-Valentin.

- Observation de Alain Schumacher – formulée le 12/02/17
M. Schumacher regrette le fait qu'il n'existe pas de pistes ou bandes cyclables sur la Rue du Valentin entre le giratoire de Graveline et la rue du Midi. Il s'interroge également sur la possibilité d'instaurer une zone 30 km/h.

Le projet soumis à l'enquête publique prévoit une bande cyclable sur la Rue du Valentin entre le giratoire de Graveline et la Rue du Midi, du côté sud. Sur la partie nord de la chaussée, le gabarit ne permet pas une telle emprise, notamment en raison de la création d'un nouveau trottoir. Parallèlement à la procédure ci-présente, la vitesse limite a été légalisée à 30 km/h à compter du 16 octobre 2017. Sur ce point, la remarque de M. Schumacher n'a dès lors plus d'objet.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Le projet est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement des rues de Graveline et du Valentin.
- Article 2 : Les réponses aux oppositions formulées à l'encontre du projet soumis à l'enquête publique du 11 février au 12 mars 2017 sont adoptées.
- Article 3 : La décision d'approbation préalable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est réservée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :



M.-A. Burkhard



Le Secrétaire :

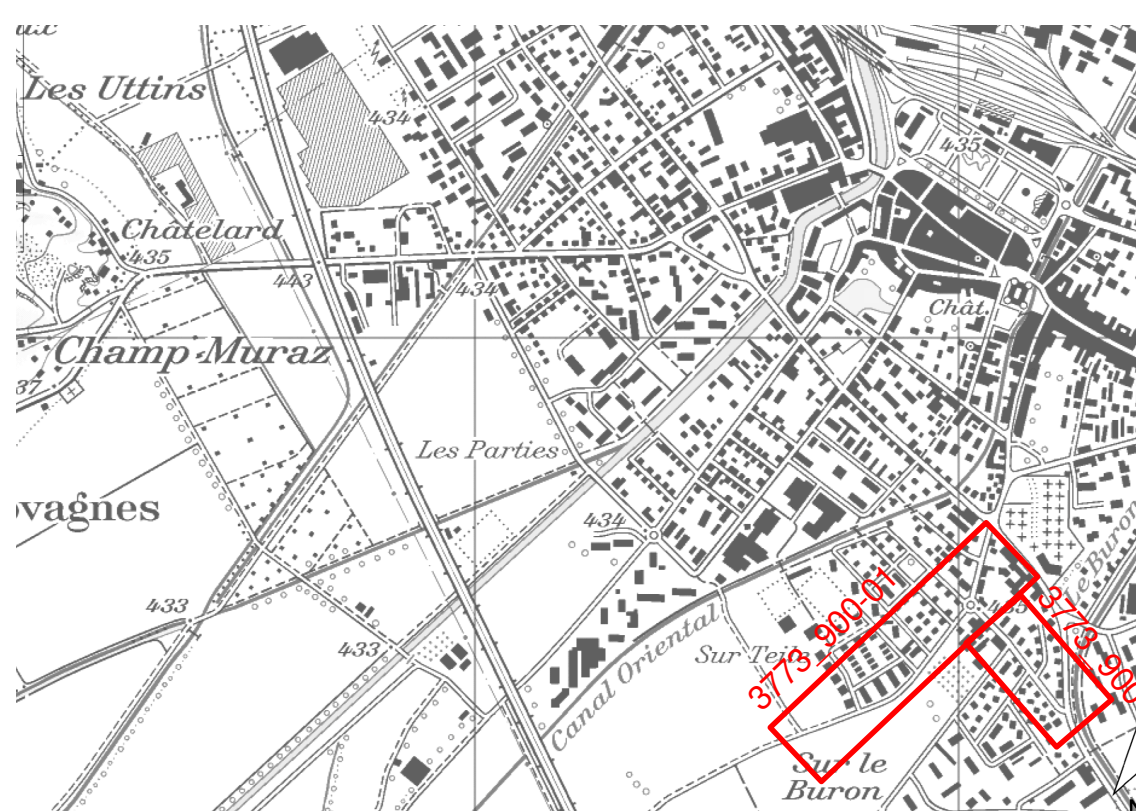


F. Zürcher

- Annexe 1 : Plans
Annexe 2 : Oppositions et observations

Délégués de la Municipalité : M. Jean-Daniel Carrard, syndic et M. Marc-André Burkhard, municipal en charge du Service des travaux et de l'environnement.

Rues de Graveline et du Valentin



Echelle(s):

1/500

Enquête publique

Date:

Décembre 2017

BR+

BR PLUS INGÉNIEURS SA
Rue de la Plaine 89 - CP 1077
1401 Yverdon-les-Bains
T +41 24 426 46 94
Info.yve@br-plus.ch

L'auteur du projet: David Varidel
Ingénieur géomètre breveté

MODERATION DU TRAFIC

Plan de situation
Secteur Graveline - Valentin

Plan numéro:

3773_900-01

Indice:

Format:

297 x 1470 mm

Légende

	Existant	Projet
Élément supprimé	—	—
Chaussée	—	—
Trottoir	—	—
Rampe en pavés	—	—
Zone végétalisée	—	—
Végétation	—	—
Caniveau	—	—
Collecteur eaux claires	—	—
Bordure franchissable	—	—
Bordure haute	—	—
Bordure basse	—	—
Marquage	—	—
Mobilier urbain	—	—

Approuvé par:
la Municipalité d'Yverdon-les-Bains
dans sa séance du

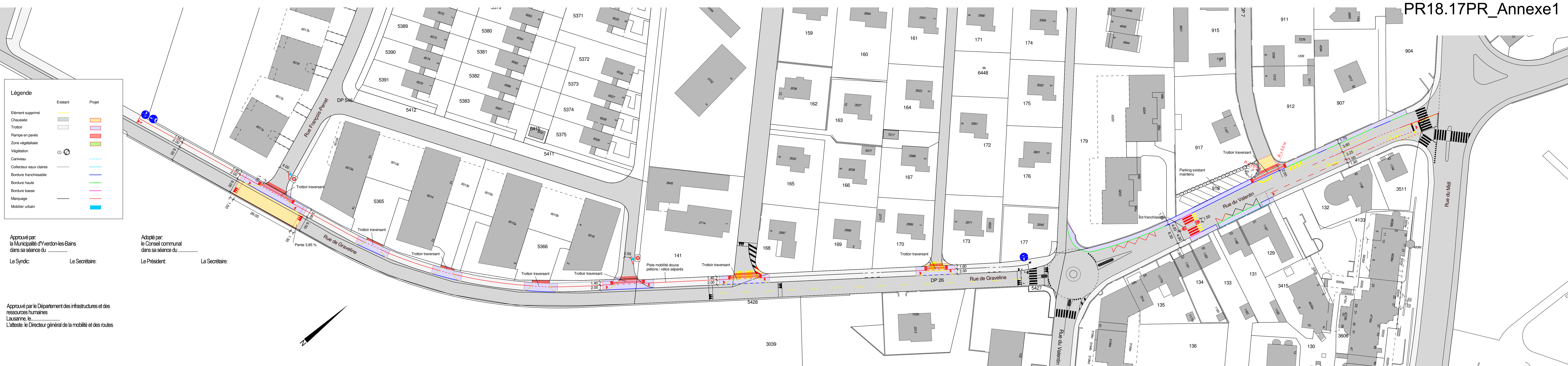
Le Syndic: Le Secrétaire:

Adopté par:
le Conseil communal
dans sa séance du

Le Président: Le Secrétaire:

Approuvé par le Département des infrastructures et des
ressources humaines
Lausanne, le

L'atteste: le Directeur général de la mobilité et des routes

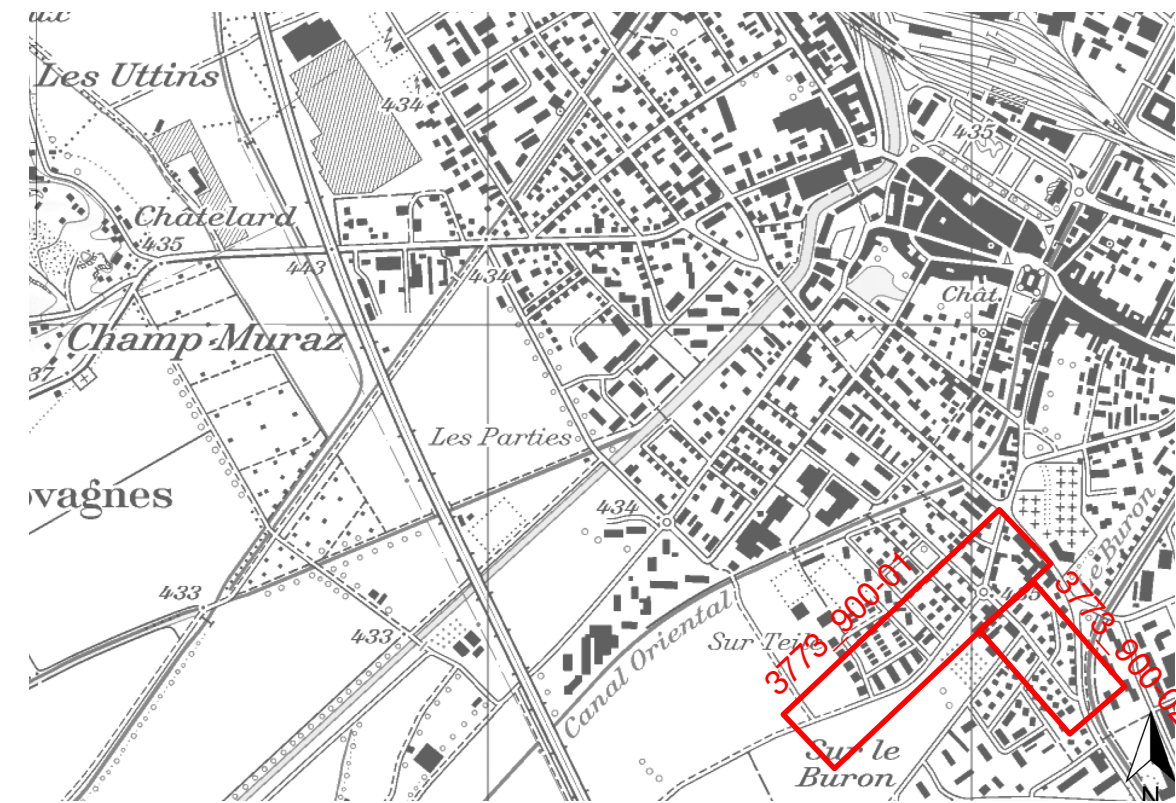


COMMUNE D'YVERDON LES BAINS



Service des Travaux et de l'Environnement

Rues de Graveline et du Valentin



Echelle(s): 1/500
Enquête publique
Date: Décembre 2017

BR+ BR PLUS INGÉNIEURS SA
 Rue de la Plaine 68 · CP 1077
 1401 Yverdon-les-Bains
 T +41 24 425 45 94
 info.yve@br-plus.ch

MODERATION DU TRAFIC

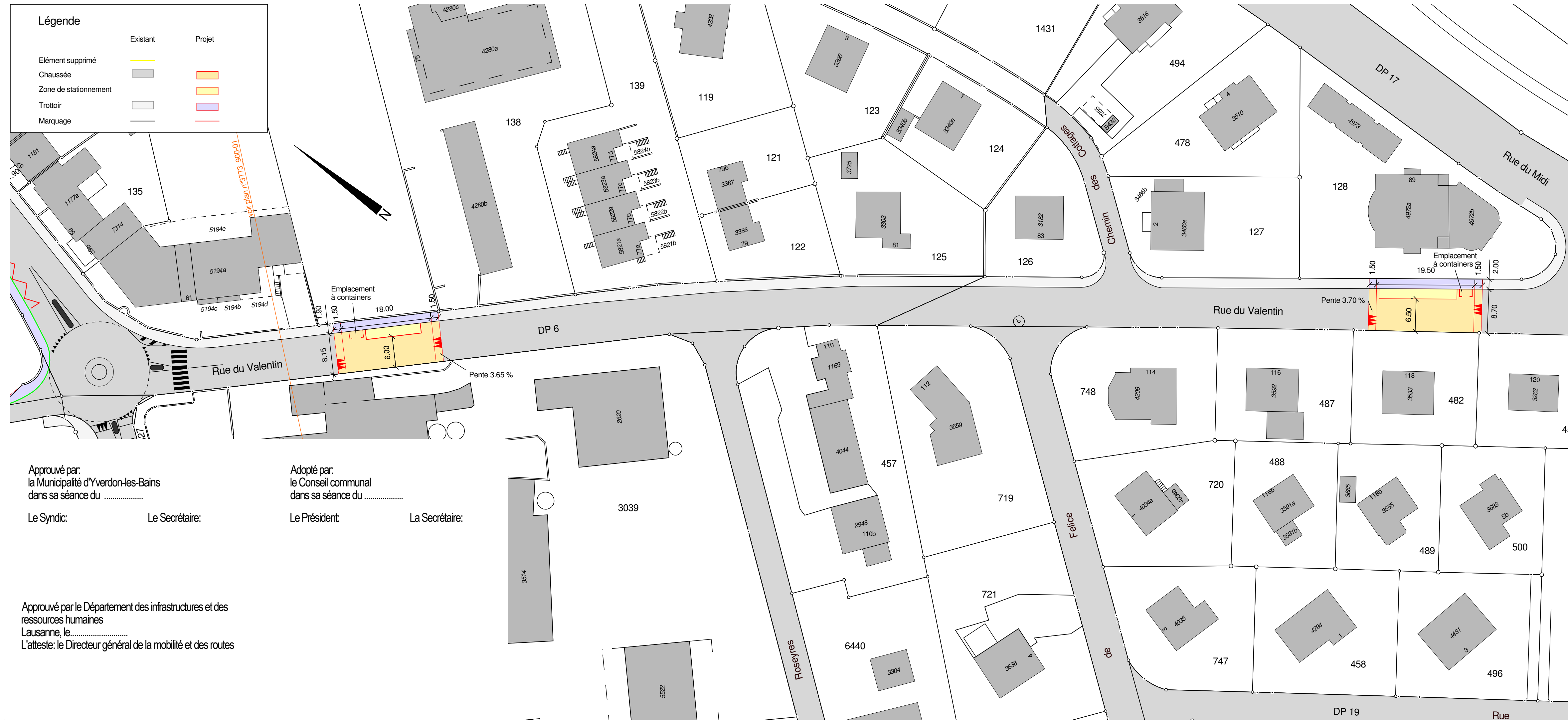
Plan de situation
 Secteur Valentin

Plan numéro:
 3773_900-02

Indice:

Format:
 297 x 840 mm

	Date:	Dess.	Visa	Modifications:
A	24.01.2017	JV	DV	
B	04.08.2017	JV	DV	Pentes plateaux surélevés
C	02.02.2018	JS	DV	EC trottoir arrêté / Détails ilot et bordure PP
D				
E				
F				
G				



Approuvé par:
 la Municipalité d'Yverdon-les-Bains
 dans sa séance du

Le Syndic:

Le Secrétaire:

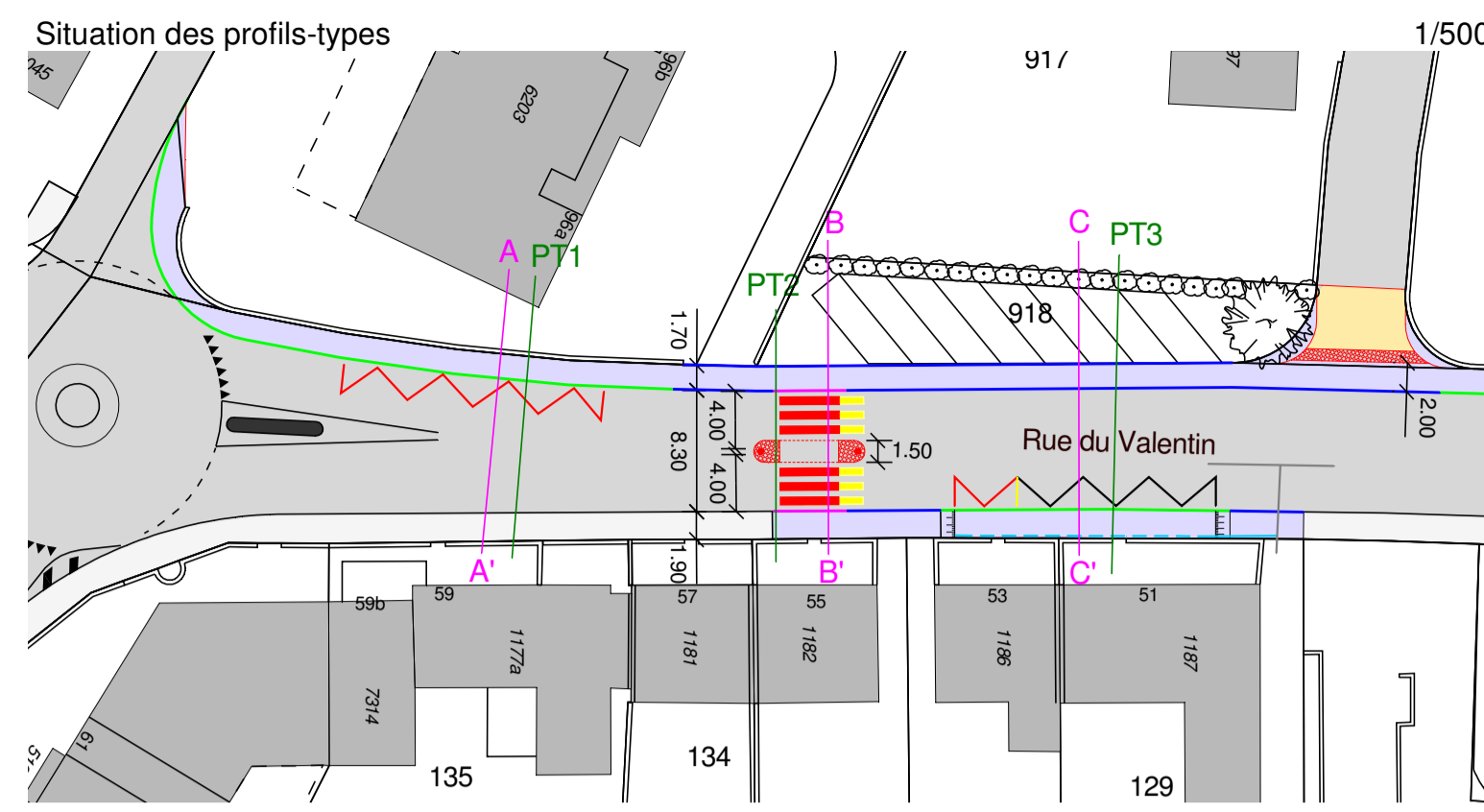
Adopté par:
 le Conseil communal
 dans sa séance du

Le Président:

La Secrétaire:

Approuvé par le Département des infrastructures et des
 ressources humaines
 Lausanne, le.....
 L'atteste: le Directeur général de la mobilité et des routes

Rues de Graveline et du Valentin

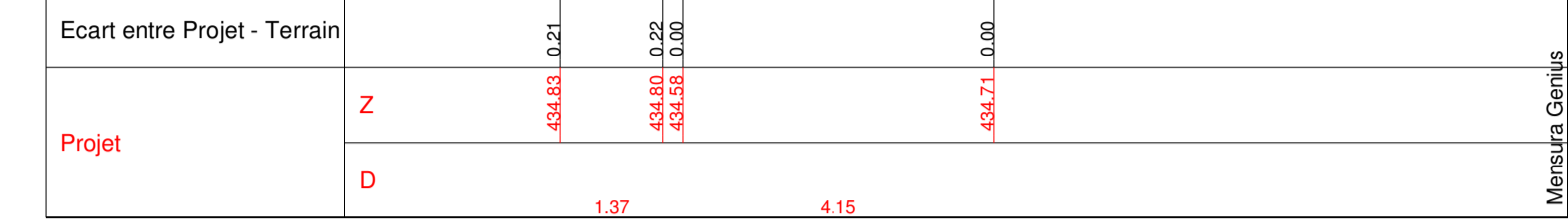


PT1

Echelle X : 1/100

Echelle Z : 1/100

Horizon : 433.2 m

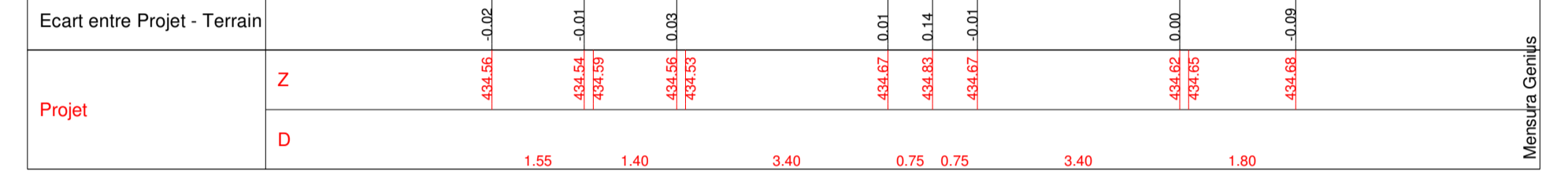


PT2

Echelle X : 1/100

Echelle Z : 1/100

Horizon : 433.2 m

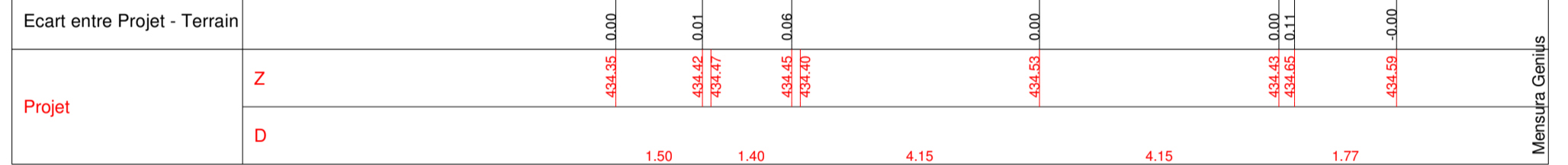


PT3

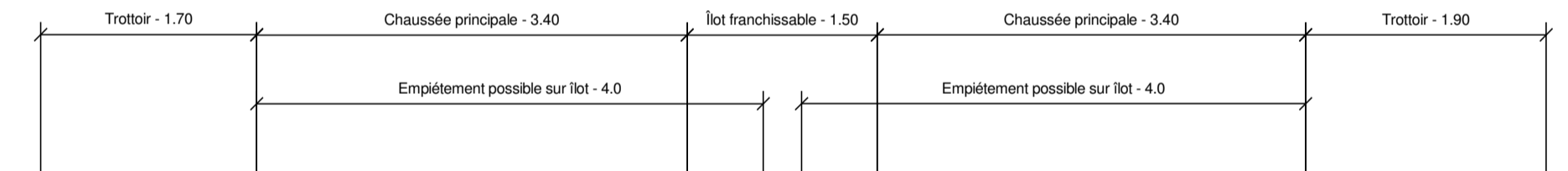
Echelle X : 1/100

Echelle Z : 1/100

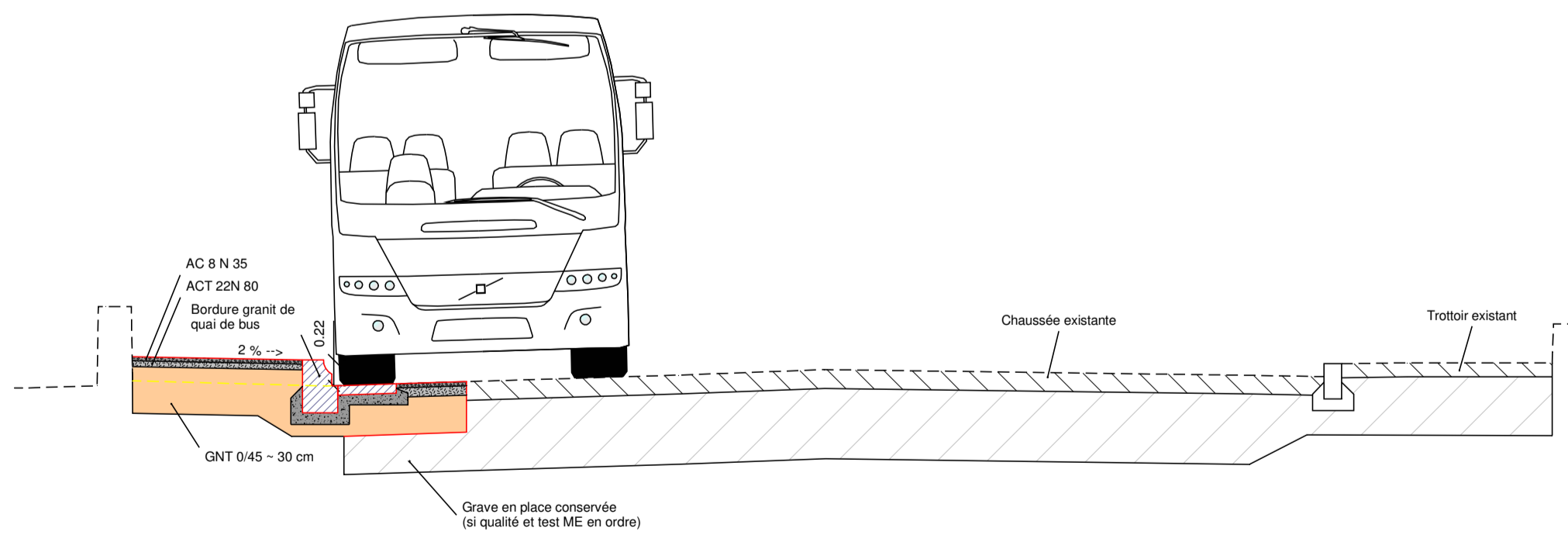
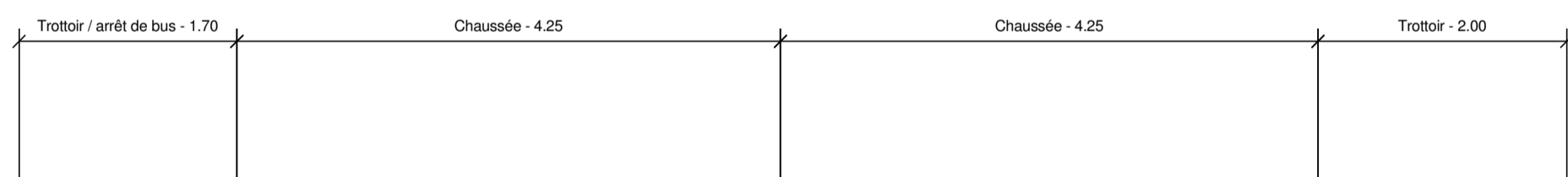
Horizon : 433.2 m



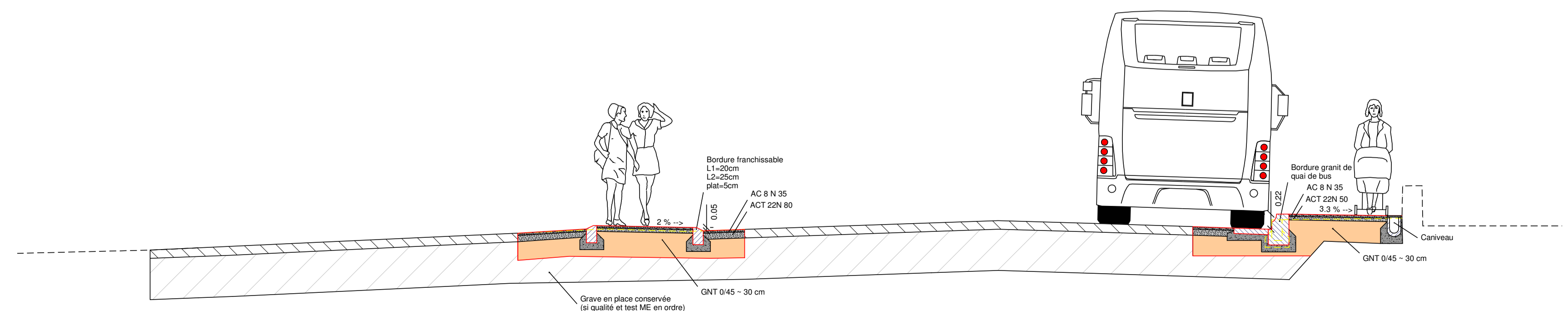
Coupe-type B - B'



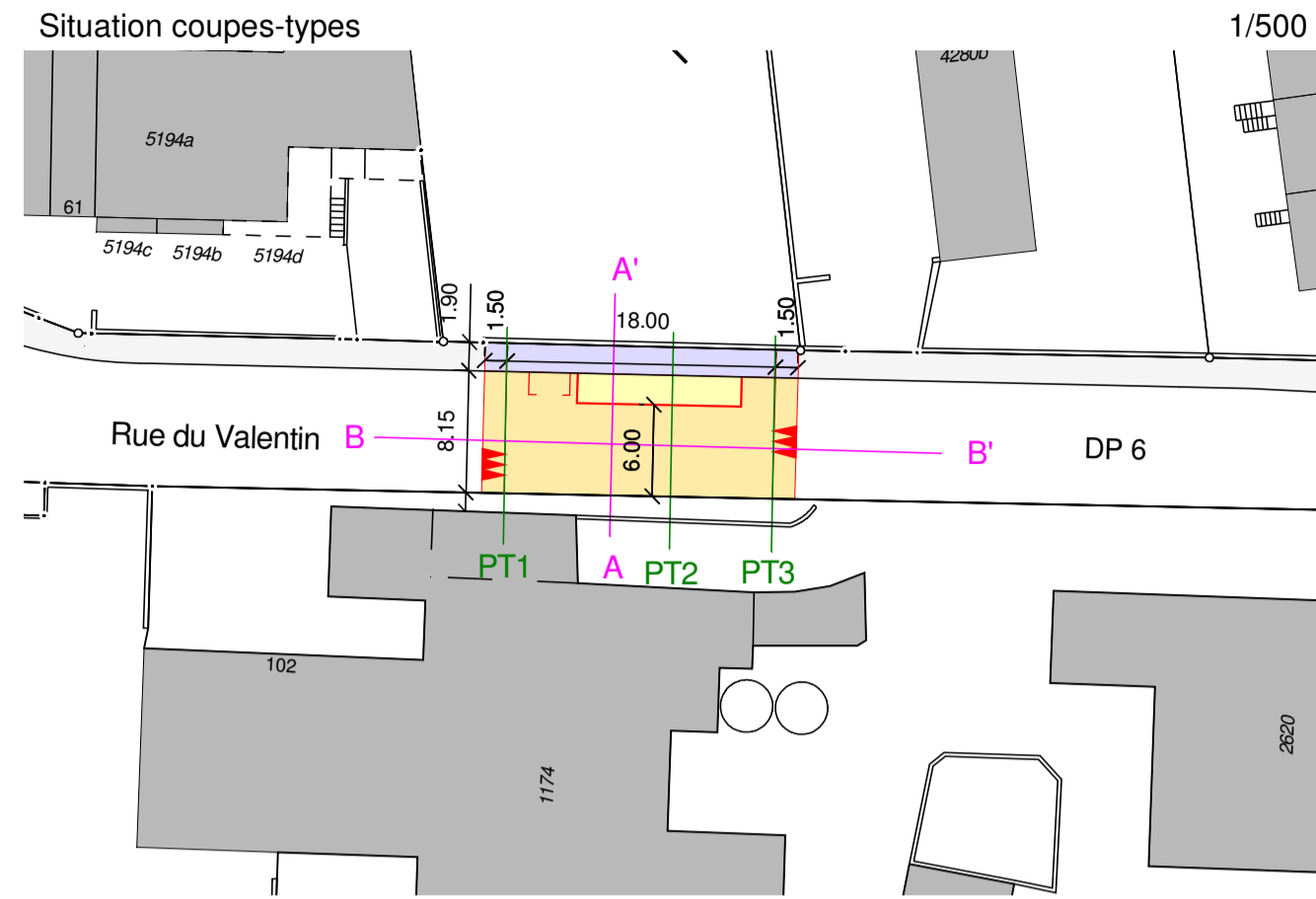
Coupe-type A - A'



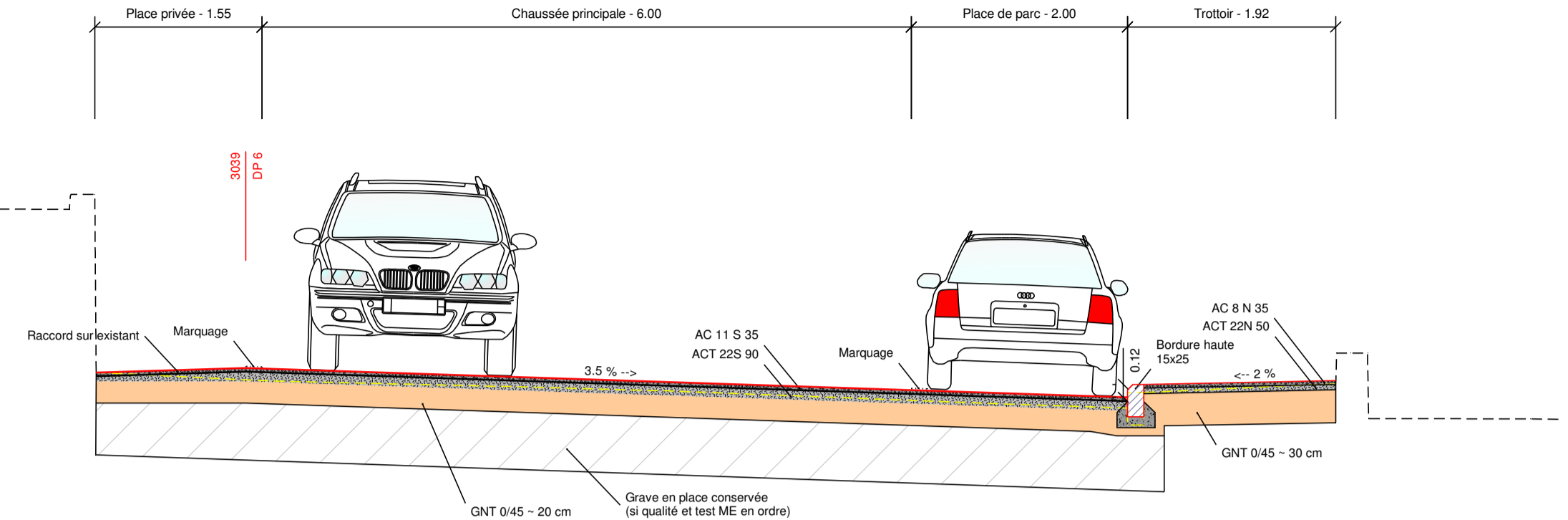
Coupe-type C - C'



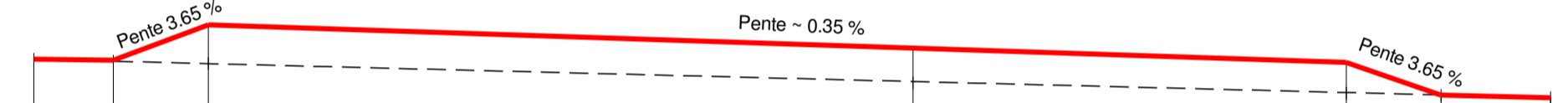
Rues de Graveline et du Valentin



Coupe-type A - A'



Profil en long B - B'



Echelle X : 1/100
Echelle Z : 1/10

Horizon : 434.0 m

Distances partielles		1.26	1.50		11.15		6.85		1.50	1.73
Distances cumulées			1.3	2.8				20.8	22.3	24.0
Terrain	-434.52	-434.52	-434.52	-434.51	-434.48	-434.48	-434.46	-434.46	-434.46	-434.46
Projet	-434.52	-434.52	-434.57	-434.54	-434.54	-434.54	-434.51	-434.46	-434.46	-434.46

Mensura Genius

Approuvé par:
la Municipalité d'Yverdon-les-Bains
dans sa séance du

Adopté par:
le Conseil communal
dans sa séance du

Le Syndic:

Le Secrétaire:

Le Président:

La Secrétaire:

Approuvé par le Département des infrastructures et des ressources humaines
Lausanne, le

L'atteste: le Directeur général de la mobilité et des routes

Echelle(s):
1/500-100-50

Enquête publique

Date:
Décembre 2017

BR+
BR PLUS INGÉNIEURS SA
Rue de la Plaine 68 · CP 1077
1401 Yverdon-les-Bains
T +41 24 425 45 94
info.yve@br-plus.ch

MODERATION DU TRAFIC

Détails plateau 1

Plan numéro:

3773_900-05

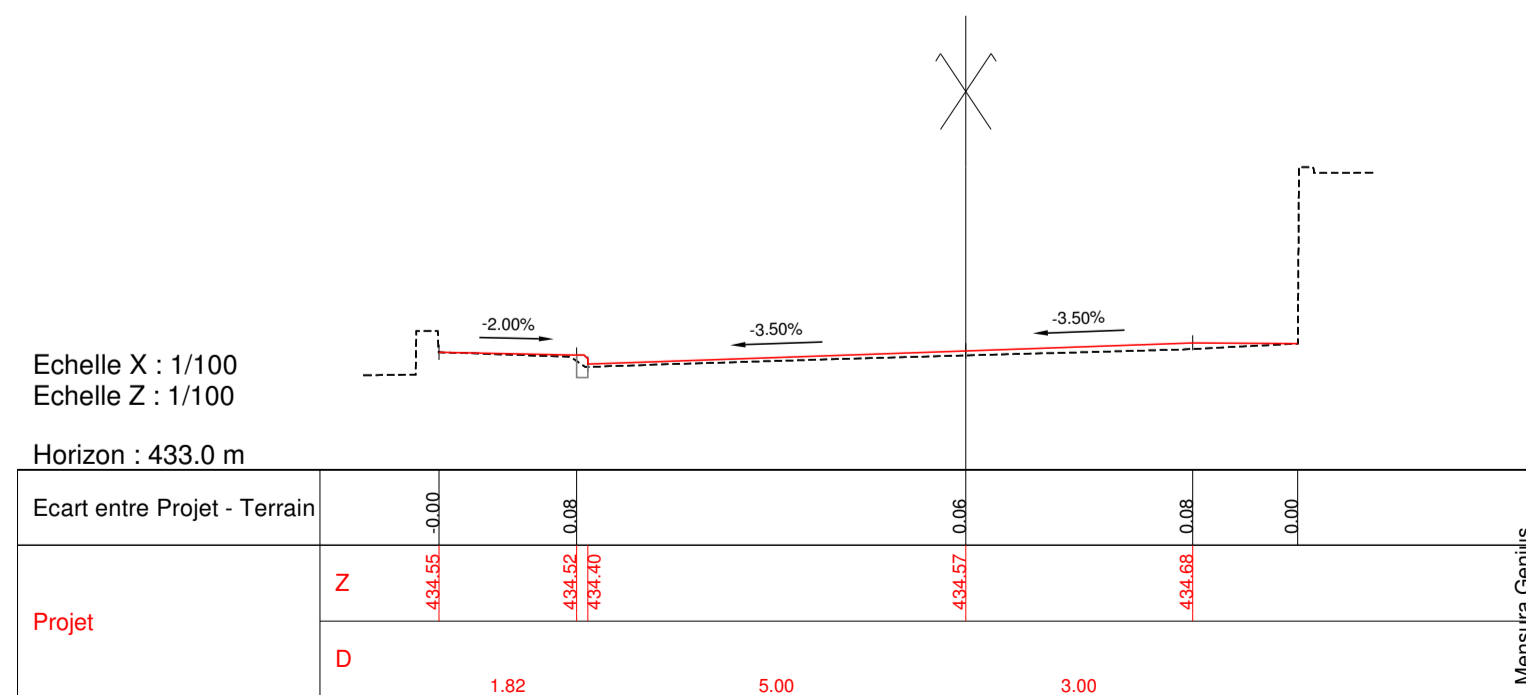
Indice:

Format:

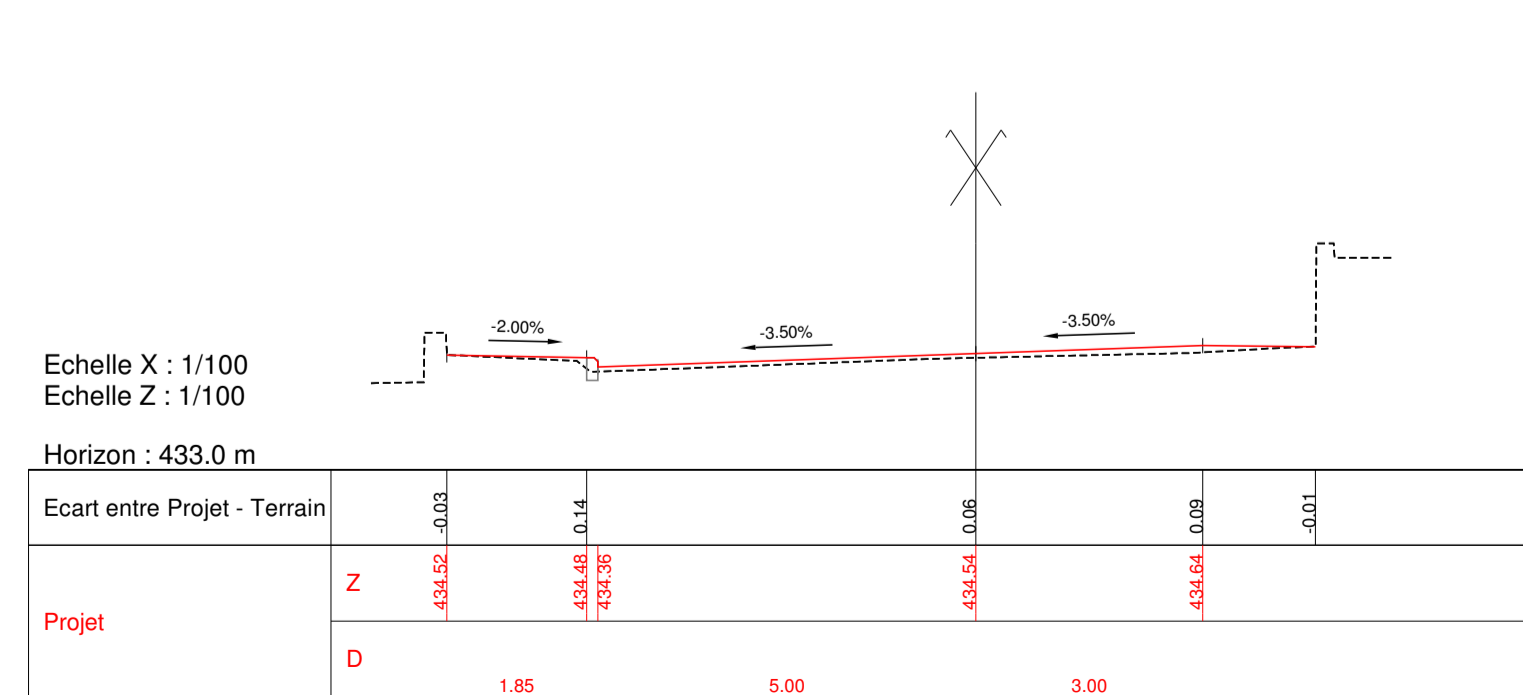
445x840 mm

Date:	Dess.	Visa	Modifications:
24.01.2017	JV	DV	
04.08.2017	JV	DV	Pentes plateau surélevé

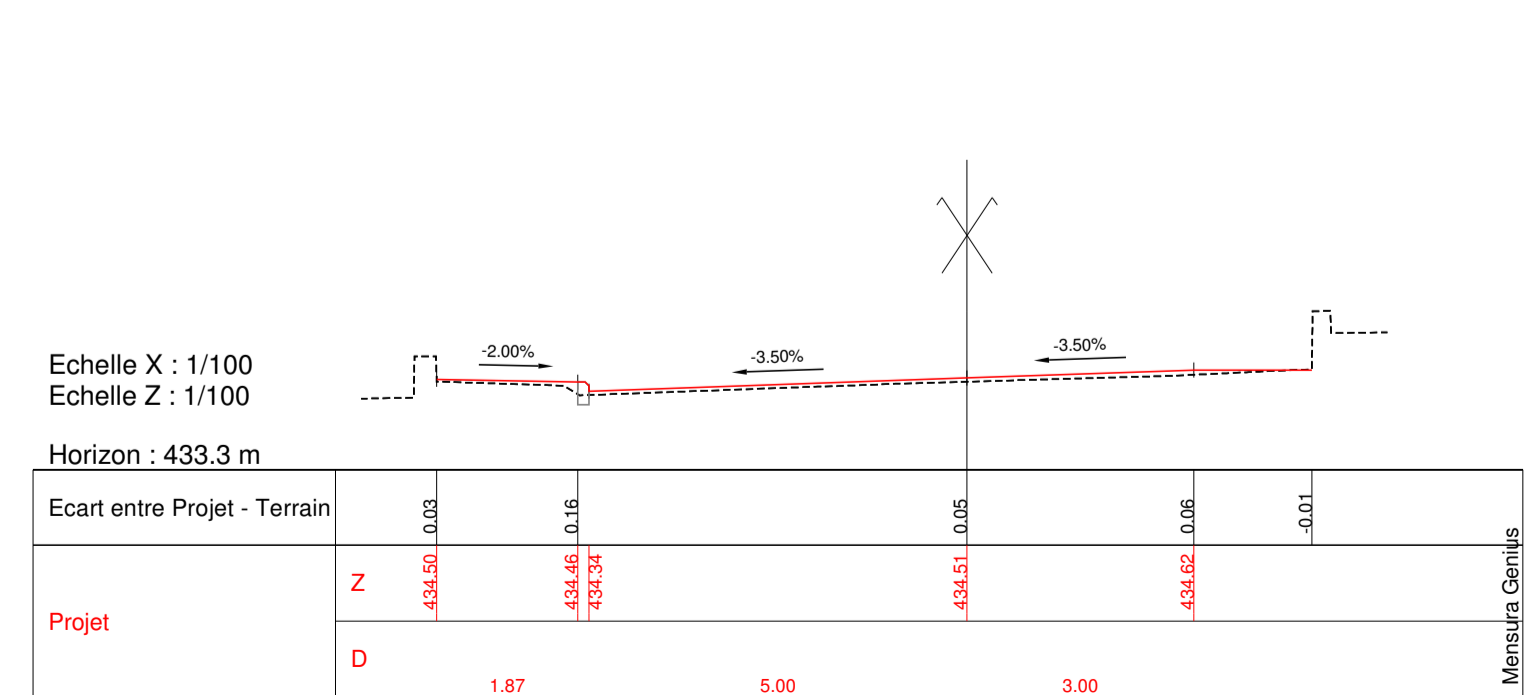
PT1



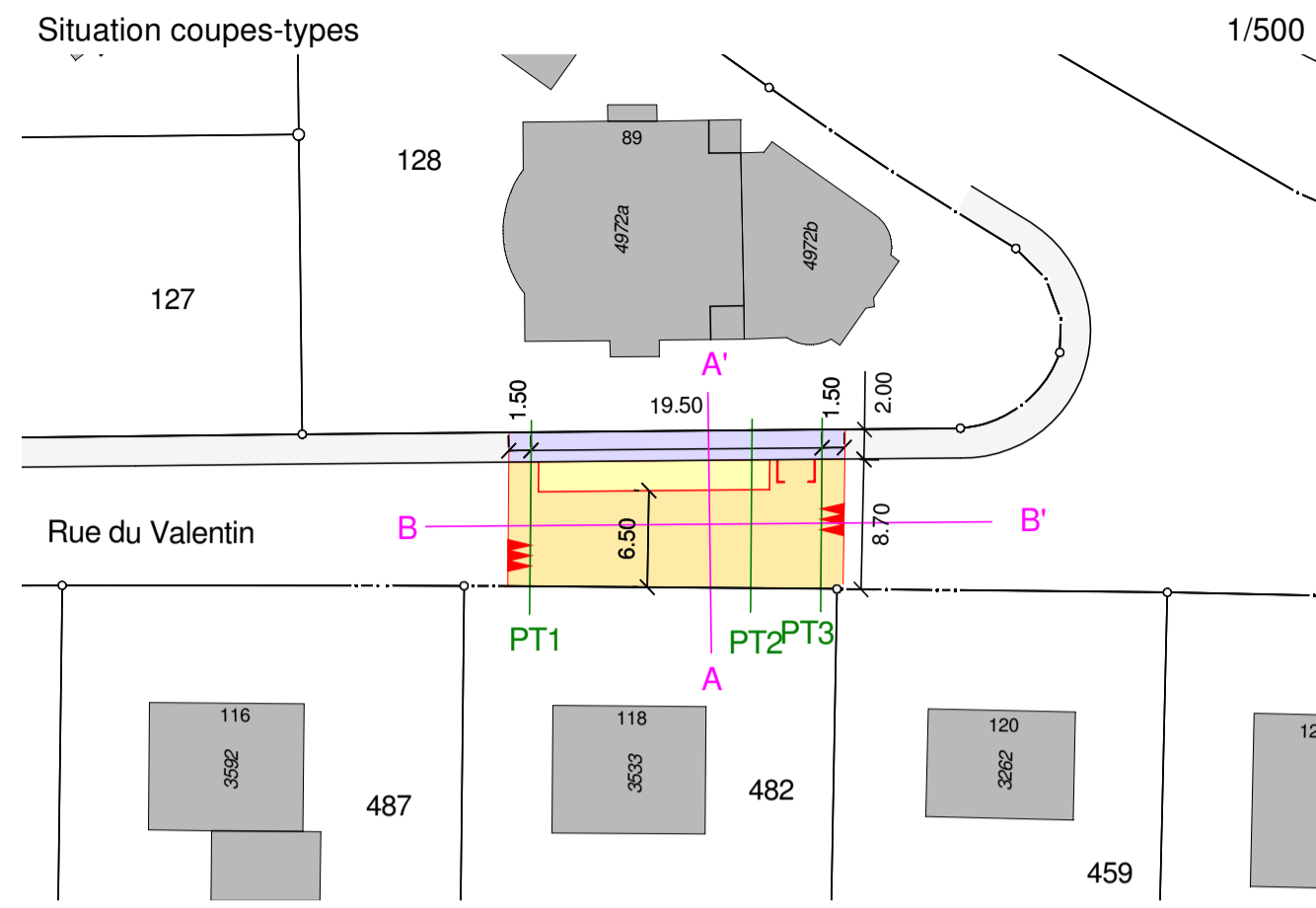
PT2



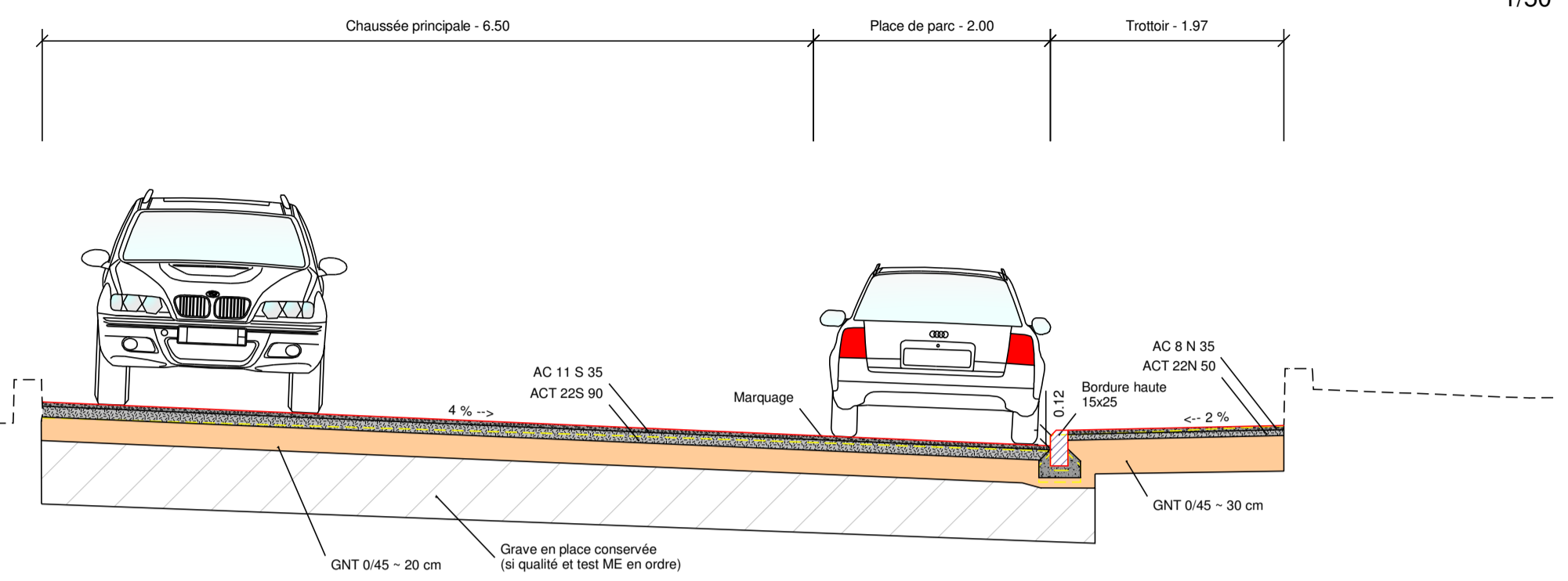
PT3



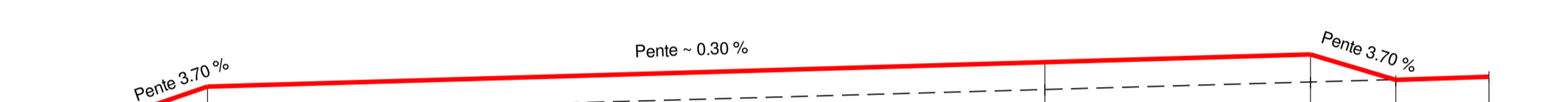
Rues de Graveline et du Valentin



Coupe-type A - A'



Profil en long B - B'



Axe : Plateau2
Echelle X : 1/100
Echelle Z : 1/10
Horizon : 434.2 m

Terrain		434.76	434.77	434.77	434.81	434.83	434.83	434.84
Projet	Z	434.76	434.77	434.82	434.86	434.86	434.83	434.84
	D	1.57	1.50	14.80	4.70	1.50	1.65	

1/100

Echelle(s): 1/500-100-50
Enquête publique
Date: Décembre 2017

BR+
BR PLUS INGÉNIEURS SA
Rue de la Plaine 68 · CP 1077
1401 Yverdon-les-Bains
T +41 24 425 45 94
Info.yve@br-plus.ch

MODERATION DU TRAFIC
Détails plateau 2

Plan numéro: 3773_900-06
Indice:

Format: 445x840 mm

Date:	Dess.	Visa	Modifications:
24.01.2017	JV	DV	
04.08.2017	JV	DV	Pentes plateau surélevé

Approuvé par:
la Municipalité d'Yverdon-les-Bains
dans sa séance du

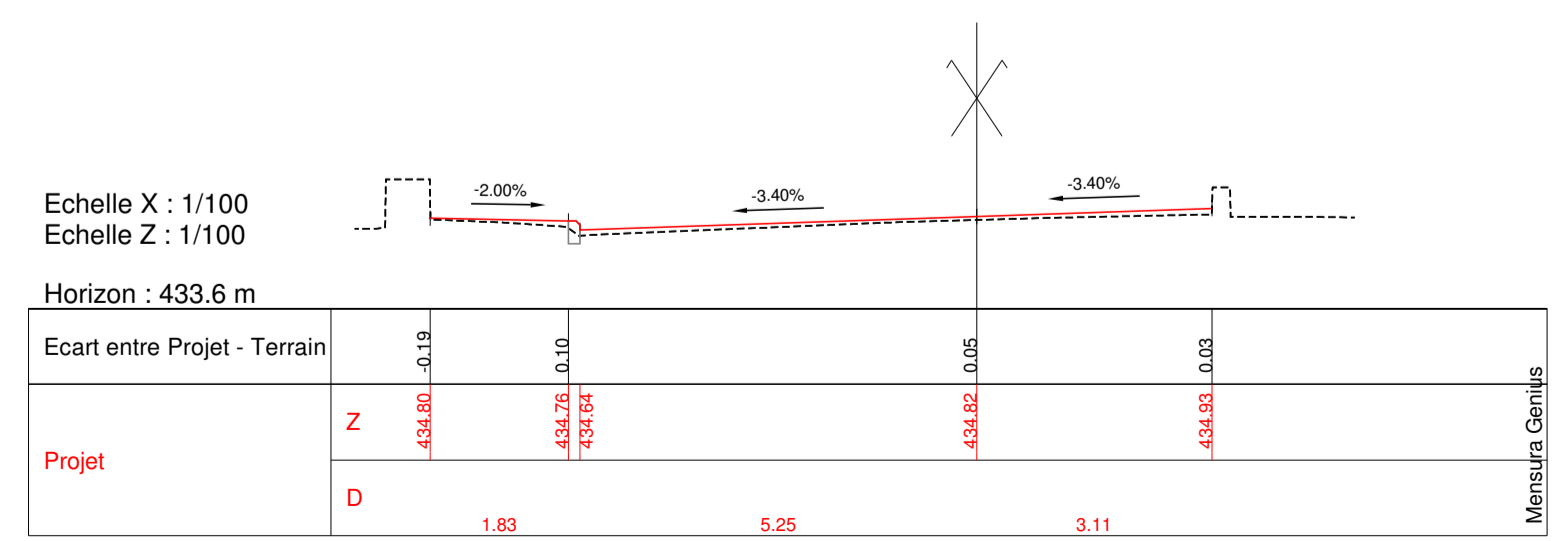
Adopté par:
le Conseil communal
dans sa séance du

Le Syndic: Le Secrétaire: Le Président: La Secrétaire:

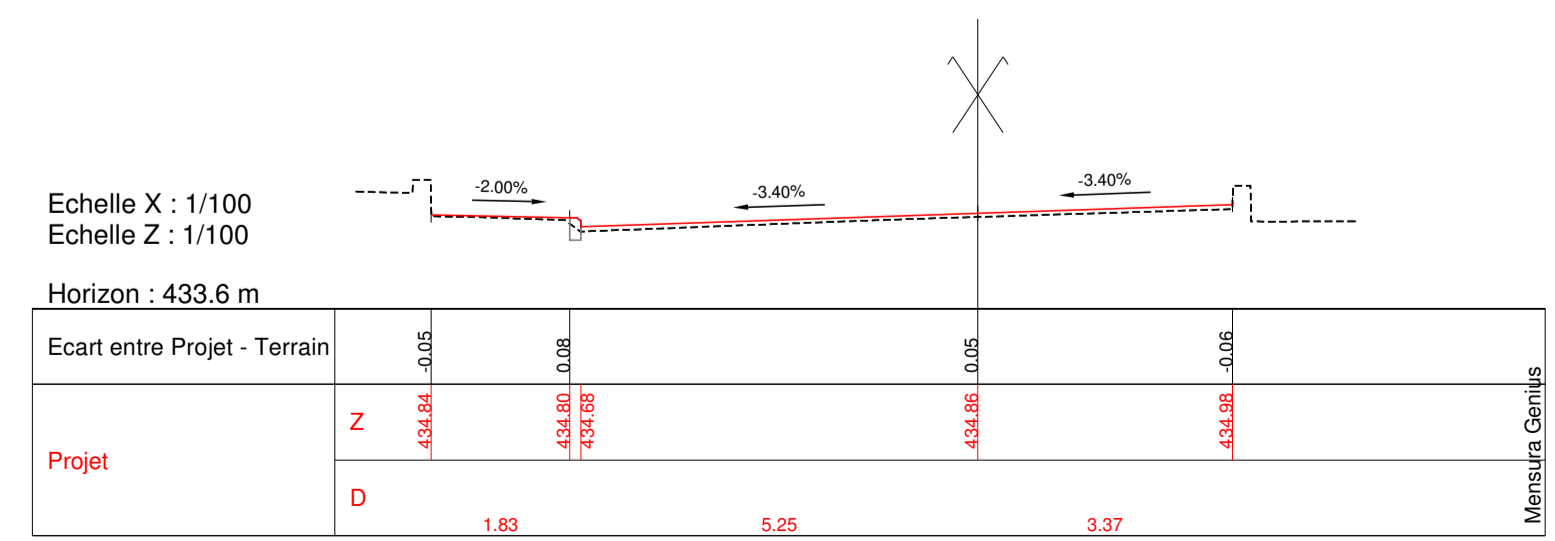
Approuvé par le Département des infrastructures et des ressources humaines
Lausanne, le

L'atteste: le Directeur général de la mobilité et des routes

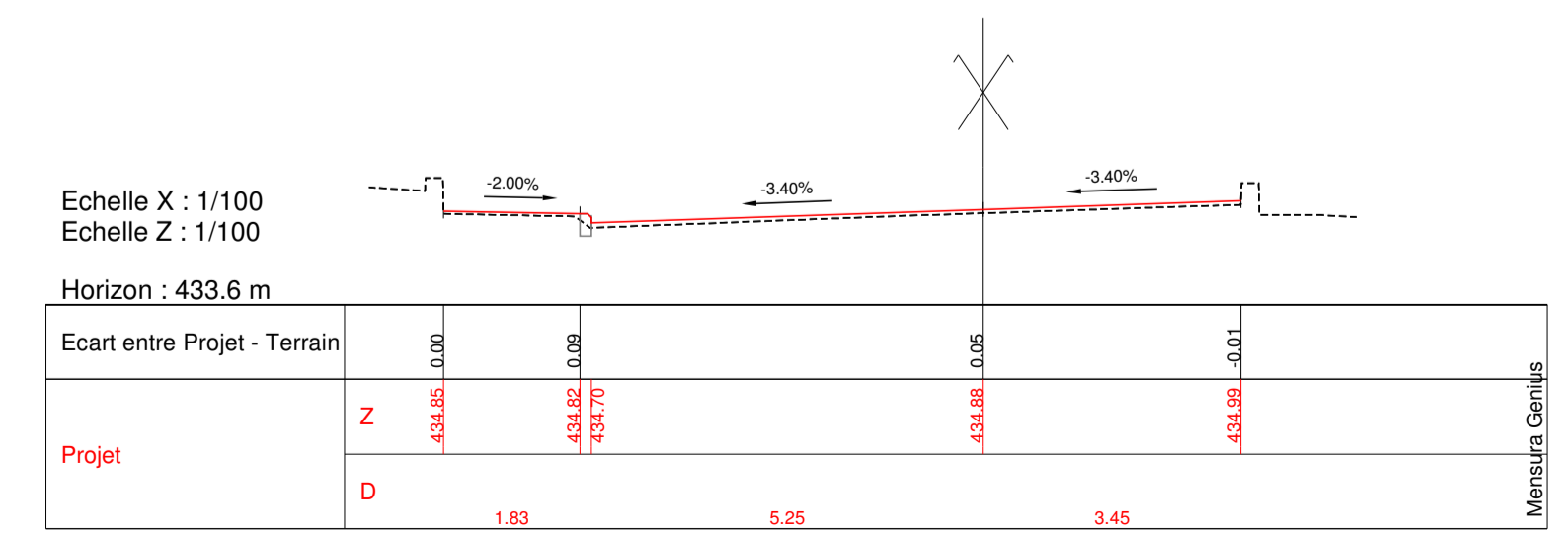
PT1



PT2



PT3



Centre Thérapeutique des Iles

Rue du Valentin 45
1400 YVERDON

Cote :	
Svce : STE	
CC Municipalité B. V. Jura	
R	13 MAR. 2017
OJ	A 22 03 17
Suivi & class. final Svce resp.	E. D.

HÔTEL DE VILLE

A l'att. de Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les
Municipaux
Place Pestalozzi
1400 YVERDON LES BAINS

Yverdon, le 1^{er} mars 2017

Opposition à l'avis d'enquête sur la modération du trafic rue de Graveline et du Valentin

Mesdames, Messieurs

Par la présente, je déclare faire opposition au projet lié à l'objet cité en marge.

Recevabilité

a) Le délai de mise à l'enquête échoit le 12 mars 2017. La présente opposition est dès lors déposée en temps utile.

b) Je suis thérapeute au Centre thérapeutique des Iles, Valentin 45, sise dans le voisinage direct du projet de modération du trafic et de ses conséquences immédiates. J'ai donc indubitablement la qualité pour agir.

Les faits

1/ Le projet mentionné en titre prévoit l'aménagement de plateaux surélevés entre l'avenue des Trois-Lacs et la rue du Midi ;

2/ La réalisation d'un trottoir côté Jura, entre le giratoire nord de Graveline/Valentin et la rue du Midi.

Constatations

Sur le projet en point 2 et son plan mis à la disposition de l'association Iles/Valentin Sud, je constate que les places de parc publiques situées sur la droite de la rue du Valentin en direction du giratoire nord, ont disparu.

Etant thérapeute d'un cabinet médical de groupe situé au n°45 de la rue du Valentin, je ne peux que regretter cette décision prise sans même consultation des principaux intéressés ni réflexion quant à la nécessité de ces dernières.

Actuellement, il s'agit des seules places disponibles le long de la rue du Valentin et le parking privé utilisé par les collaborateurs ne peut pas être agrandi.

Les faits

Nous accueillons journalièrement une cinquantaine de patients de tous âges dans notre centre, dont certains avec un handicap fonctionnel (fauteuil roulant, déambulateur, etc) qui ne peuvent aller se parquer au centre funéraire (qui d'ailleurs est réservé aux services funèbres) ni au parking Philosophes qui n'est que rarement libre et bien trop loin et il n'y a aucune possibilité dans le quartier des Pugessies qui est entièrement privé.

Jusqu'à présent les places de parc supprimées dans le projet étaient la seule possibilité pour nos patients de se trouver à proximité immédiate de notre cabinet, ceci malgré le manque de place handicapé.

Je ne peux accepter de telles modifications qui porteraient directement atteinte à nos patients ainsi qu'à notre cabinet médical et fais opposition par ce biais à la mise à l'enquête susmentionnée.

En espérant croire que vous prendrez une décision à taille humaine, en respectant que certaines personnes ne puissent marcher sur de longues distances ou se faire amener systématiquement lors de leur visite dans notre centre, veuillez recevoir Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, l'assurance de mes sentiments distingués.

Thibaut CHATAGNON

Ostéopathe CDS - FSO

Cams: T147779

Rue du Valentin 45 - 1400 Yverdon

Tél. 079 810 60 20

Miet CHATAGNON-SAELENS

Ostéopathe DO Bsc (Hons)

Cams: S173779- Asca: V150349

Rue du Valentin 45 - 1400 Yverdon

Tél. 079 810 60 20

Centre Thérapeutique des Iles

Rue du Valentin 45
1400 YVERDON

Cote :	
Svce : STE	
CC Municipalité B. Jura	
R	13 MAR. 2017
OJ 18 22 03 17	
Suivi & class. final Svce resp.	
E. D.	

HÔTEL DE VILLE

A l'att. de Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les
Municipaux
Place Pestalozzi
1400 YVERDON LES BAINS

Yverdon, le 1^{er} mars 2017

Opposition à l'avis d'enquête sur la modération du trafic rue de Graveline et du Valentin

Mesdames, Messieurs

Par la présente, je déclare faire opposition au projet lié à l'objet cité en marge.

Recevabilité

a) Le délai de mise à l'enquête échoit le 12 mars 2017. La présente opposition est dès lors déposée en temps utile.

b) Je suis patient/e au Centre thérapeutique des Iles, Valentin 45, sise dans le voisinage direct du projet de modération du trafic et de ses conséquences immédiates. J'ai donc indubitablement la qualité pour agir.

Les faits

1/ Le projet mentionné en titre prévoit l'aménagement de plateaux surélevés entre l'avenue des Trois-Lacs et la rue du Midi ;

2/ La réalisation d'un trottoir côté Jura, entre le giratoire nord de Graveline/Valentin et la rue du Midi.

Constatations

Sur le projet en point 2 et son plan mis à la disposition de l'association Iles/Valentin Sud, je constate que les places de parc publiques situées sur la droite de la rue du Valentin en direction du giratoire nord, ont disparu.

Je ne peux que regretter cette décision prise sans même consultation des principaux intéressés ni réflexion quant à la nécessité de ces dernières.

Actuellement, il s'agit des seules places disponibles le long de la rue du Valentin et le parking privé utilisé par les collaborateurs ne peut pas être agrandi pour les patients.

En espérant croire que vous prendrez une décision à taille humaine, en respectant que certaines personnes ne puissent marcher sur de longues distances ou se faire amener systématiquement lors de leur visite dans notre centre, veuillez recevoir Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, l'assurance de mes sentiments distingués.

DuBois Damaris



Centre Thérapeutique des Iles

**Rue du Valentin 45
1400 YVERDON**

Cote :	
Svce : STE	
CC Municipalité B 1/2g	
R	13 MAR. 2017
OJ K 22.03.17	
Suivi & class. final Svce resp.	
E.	D.

HÔTEL DE VILLE

A l'att. de Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les
Municipaux
Place Pestalozzi
1400 YVERDON LES BAINS

Yverdon, le 1^{er} mars 2017

Opposition à l'avis d'enquête sur la modération du trafic rue de Graveline et du Valentin

Mesdames, Messieurs

Par la présente, je déclare faire opposition au projet lié à l'objet cité en marge.

Recevabilité

a) Le délai de mise à l'enquête échoit le 12 mars 2017. La présente opposition est dès lors déposée en temps utile.

b) Je suis patient/e au Centre thérapeutique des Iles, Valentin 45, sise dans le voisinage direct du projet de modération du trafic et de ses conséquences immédiates. J'ai donc indubitablement la qualité pour agir.

Les faits

1/ Le projet mentionné en titre prévoit l'aménagement de plateaux surélevés entre l'avenue des Trois-Lacs et la rue du Midi ;

2/ La réalisation d'un trottoir côté Jura, entre le giratoire nord de Graveline/Valentin et la rue du Midi.

Constatations

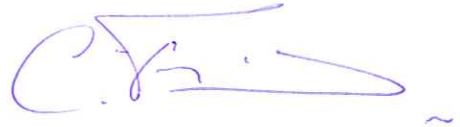
Sur le projet en point 2 et son plan mis à la disposition de l'association Iles/Valentin Sud, je constate que les places de parc publiques situées sur la droite de la rue du Valentin en direction du giratoire nord, ont disparu.

Je ne peux que regretter cette décision prise sans même consultation des principaux intéressés ni réflexion quant à la nécessité de ces dernières.

Actuellement, il s'agit des seules places disponibles le long de la rue du Valentin et le parking privé utilisé par les collaborateurs ne peut pas être agrandi pour les patients.

En espérant croire que vous prendrez une décision à taille humaine, en respectant que certaines personnes ne puissent marcher sur de longues distances ou se faire amener systématiquement lors de leur visite dans notre centre, veuillez recevoir Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, l'assurance de mes sentiments distingués.

Claude Foujallaz



Dorrelle Foujallaz

J. Foujallaz

Centre Thérapeutique des Îles
Dr. D. Meier
Rue du Valentin 45
1400 YVERDON

Cote:	
Svce: STE	
CC: Municipalité B. Valg	
R	13 MAR. 2017
OJ: K 22 03 17	
Suivi & class. final Svce resp.	E. D.

HÔTEL DE VILLE

A l'att. de Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les
Municipaux
Place Pestalozzi
1400 YVERDON LES BAINS

Yverdon, le 1^{er} mars 2017

Opposition à l'avis d'enquête sur la modération du trafic rue de Graveline et du Valentin

Mesdames, Messieurs

Par la présente, je déclare faire opposition au projet lié à l'objet cité en marge.

Recevabilité

- a) Le délai de mise à l'enquête échoit le 12 mars 2017. La présente opposition est dès lors déposée en temps utile.
- b) Je suis propriétaire d'une parcelle (132) sise dans le voisinage direct du projet de modération du trafic et de ses conséquences immédiates. J'ai donc indubitablement la qualité pour agir.

Les faits

- 1/ Le projet mentionné en titre prévoit l'aménagement de plateaux surélevés entre l'avenue des Trois-Lacs et la rue du Midi ;
- 2/ La réalisation d'un trottoir côté Jura, entre le giratoire nord de Graveline/Valentin et la rue du Midi.

Constatations

Sur le projet en point 2 et son plan mis à la disposition de l'association Iles/Valentin Sud, je constate que les places de parc publiques situées sur la droite de la rue du Valentin en direction du giratoire nord, ont disparu.

Etant propriétaire et exploitant d'un cabinet médical de groupe situé au n°45 de la rue du Valentin, je ne peux que regretter cette décision prise sans même consultation des principaux intéressés ni réflexion quant à la nécessité de ces dernières.

Actuellement, il s'agit des seules places disponibles le long de la rue du Valentin et le parking privé utilisé par les collaborateurs ne peut pas être agrandi.

Les faits

Nous accueillons journalièrement une cinquantaine de patients de tous âges dans notre centre, dont certains avec un handicap fonctionnel (fauteuil roulant, déambulateur, etc) qui ne peuvent aller se parquer au centre funéraire (qui d'ailleurs est réservé aux services funèbres) ni au parking Philosophes qui n'est que rarement libre et bien trop loin et il n'y a aucune possibilité dans le quartier des Pugessies qui est entièrement privé.

Jusqu'à présent les places de parc supprimées dans le projet étaient la seule possibilité pour nos patients de se trouver à proximité immédiate de notre cabinet, ceci malgré le manque de place handicapé.

Je ne peux accepter de telles modifications qui porteraient directement atteinte à nos patients ainsi qu'à notre cabinet médical et fais opposition par ce biais à la mise à l'enquête susmentionnée.

En espérant croire que vous prendrez une décision à taille humaine, en respectant que certaines personnes ne puissent marcher sur de longues distances ou se faire amener systématiquement lors de leur visite dans notre centre, veuillez recevoir Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, l'assurance de mes sentiments distingués.

Dr D. Meier



Dr. D. MEIER
Valentin 45
1400 Yverdon
Tél. 024 / 42 42 400

Hélène et Grégoire Perceval
Rue du Valentin 59
1400 Yverdon-les-Bains

Svce: STE	
CC	Municipalité B. J. J. J.
R	13 MAR. 2017
OJ	K 22.03.17
Suivi & class. final Svce	E. D.

RECOMMANDEE

Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs
les Municipaux
Hôtel de Ville
Place Pestalozzi
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 10 mars 2017

Opposition à l'avis d'enquête sur la modération du trafic rue de Graveline et rue du Valentin

Mesdames, Messieurs

Par la présente, nous déclarons faire opposition au projet lié à l'objet cité en marge.

Recevabilité

- a) Le délai de mise à l'enquête échoit le 12 mars 2017. La présente opposition est dès lors déposée en temps utile.
- b) Nous sommes propriétaires de la parcelle 135 sise dans le voisinage direct du projet de modération du trafic et de ses conséquences immédiates. Nous avons par conséquent indubitablement la qualité pour agir.

Les faits

- 1/ L'intitulé du projet déposé à l'enquête est le suivant : "modération du trafic, rue de Graveline et du Valentin, aménagement de plateaux surélevés entre l'avenue des Trois-Lacs et la rue du Midi, réalisation d'un trottoir côté Jura, entre le giratoire nord de Graveline/Valentin et la rue du Midi".
- 2/ L'examen du dossier fait apparaître divers éléments complémentaires soit :
 - 2/a la restructuration des arrêts de bus du secteur ;
 - 2/b la mise en place d'un profilage de la chaussée comme élément modérateur ;
 - 2/c la réalisation d'un tronçon de piste cyclable entre la parcelle 129 et le carrefour Valentin - Midi ;
 - 2/d la suppression de l'ensemble du stationnement public soit 12 places de parc.
- 3/ En complément au dossier d'enquête, mais n'en faisant formellement pas partie, diverses sources indiquent que la vitesse sur Graveline - Valentin sera limitée à 30km/h.

Constatations

- 1/ Les reprofilages, comme éléments modérateurs, pourraient avoir comme effet pervers une augmentation des vibrations déjà constatées, principalement au passage des bus et véhicules lourds. Un constat sera demandé une fois les travaux réalisés et comparé au rapport du 18.12.2012 réalisé par Prona SA sous mandat du Service des travaux et de l'environnement. En cas d'aggravation, nous exigerons les corrections ou adaptations nécessaires. D'autre part, il apparaît surprenant que de tels aménagements soient nécessaires sur un tronçon dont la vitesse serait limitée à 30km/h, idem pour l'ilôt de sécurité pour piétons situé en face de la parcelle 133.
- 2/ Le tronçon de la piste cyclable est interrompu entre le giratoire Valentin - Graveline et la parcelle 129, nous demandons des explications à ce sujet.
- 3/ Les 12 places de stationnement situées en face des parcelles 133 - 131 - 129 et 132 sont supprimées. Aucune place n'est prévue pour les visiteurs des habitants du quartier, les livreurs (CMS ou autre), les artisans, patients du cabinet médical etc. Ce tronçon de route est pourtant le plus densément habité et les constructions anciennes ne permettent que l'installation d'un nombre limité de places sur les parcelles privées (qu'on ne vienne pas nous parler du stationnement prévu dans le cadre du PQ "Pugessies", jusqu'à preuve du contraire, aucune servitude n'a été établie entre les différentes parcelles pour qu'il soit réalisable). En contrepartie de la suppression de ces places de stationnement, 7 nouvelles places seraient installées comme éléments modérateurs sur la rue Graveline, entre les parcelles 169 et 5400, soit sur une longueur de plus de 400 mètres, mesurée depuis les places supprimées (source guichet cartographique du canton). Le rapport indique l'aménagement d'une

petite place publique qui ne figure sur aucun plan. Nous nous opposons fermement à ces suppressions de places de stationnement, leur abolition pour l'installation de l'arrêt de bus n'est pas démontrée, l'élargissement soudain du trottoir à cet endroit est discutable.

Le tronçon de route situé entre le giratoire Graveline -Valentin et la rue du Midi côté Est est bordé par un habitat de faible densité. Plusieurs places de stationnement y sont installées. Comme le projet mis à l'enquête n'indique que les 2 éléments de modération mis à l'enquête avec pour éléments modérateurs 2 places de parc et 1 emplacement container, le tout par ailleurs existant, nous souhaitons des garanties quant au maintien des places existantes sur toute la longueur de ce tronçon.

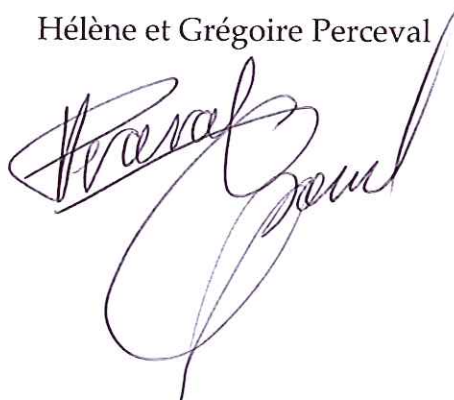
Conclusions

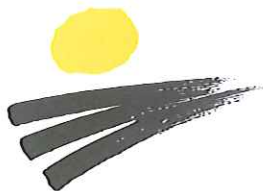
- Nous demandons des garanties quant aux éventuelles conséquences des éléments modérateurs sur nos immeubles ;
- Nous nous opposons en l'état à la suppression de 12 places de stationnement, ce sont les seules existantes dans un secteur densément construit ;
- Nous ne nous satisfaisons pas des informations transmises en dehors du dossier soumis à l'enquête quant à la vague promesse d'instaurer une limitation à 30km/h sur le tronçon Graveline-Valentin, l'autorisation de l'administration cantonale restant à délivrer.

Nous sommes persuadés qu'une solution raisonnable pourra nous être proposée.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Hélène et Grégoire Perceval





Société rurale d'assurance de Protection juridique FRV SA

REÇU 13 MARS 2017

Protection juridique FRV • Jordils I - CP 1080 • CH-1001 Lausanne

021 614 24 25

Fax 021 614 24 01

srpj@prometerre.ch

www.prometerre.ch

RECOMMANDE

Municipalité d'Yverdon-les-Bains

Service des travaux et de l'environnement

Rue de l'Ancien Stand 4

Case postale 355

1401 Yverdon-les-Bains

DG/mc - PJVD_VD-2017.73

Lausanne, le 10 mars 2017

Avis d'enquête du 11 février au 12 mars 2017 – modération du trafic, rues de Graveline et du Valentin -- opposition

Madame, Monsieur,

Nous sommes chargés par MM. Roger Freymond, André Comtesse et Walter Rupp, tous trois domiciliés à Yverdon-les-Bains, de déposer une opposition contre le projet de modération du trafic cité en marge.

MM. Freymond, Comtesse et Rupp sont tous trois agriculteurs. A ce titre, ils utilisent des machines dont les gabarits sont importants et qui doivent emprunter les voies publiques pour accéder aux parcelles cultivables.

Dans ce contexte, nos mandants justifient principalement leur opposition par les motifs suivants :

1. Le projet prévoit l'installation de plusieurs rétrécisseurs de la chaussée destinés à ralentir la circulation. La disposition de ces équipements va cependant générer inévitablement d'importants embouteillages, spécialement lors des heures de pointe. Le croisement entre les machines agricoles et les autres véhicules est déjà difficile, même sur toute la largeur des voies de communication actuelles. Nos mandants sont prêts à fournir des explications très concrètes si le Service des travaux et de l'environnement veut bien les entendre sur place.

M. Roger Freymond relève en outre que le premier des rétrécisseurs prévus sur la rue de Graveline est directement en face d'une sortie nécessaire pour ses bâtiments d'exploitation et rendrait quasiment impossible le passage des véhicules de gabarit important.

2. Un arrêt de bus est prévu sur la rue du Valentin. La route, rétrécie à cet endroit à 3.40 mètres, sera trop étroite pour le passage des véhicules agricoles qui présentent une largeur jusqu'à 3,50 mètres.
3. M. Roger Freymond constate que sur la rue du Valentin, un ralentisseur (plateau surélevé), combiné avec un rétrécissement, est prévu à une trentaine de mètres seulement d'un giratoire. Cette installation n'aurait que peu d'intérêt en ce qui concerne la gestion du trafic, mais serait de nature d'une part à rendre extrêmement difficile la sortie des véhicules depuis la ferme Freymond et d'autre part à générer d'importantes nuisances pour les occupants de la maison d'habitation, par les freinages et redémarrages qu'elle imposerait aux véhicules.

Département

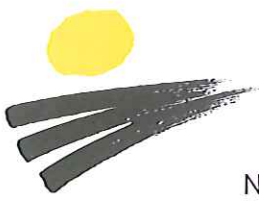
Assurances de

Prométerre

Association vaudoise

de promotion

des métiers de la terre



Nos mandants ne s'opposent pas à des mesures de gestion du trafic telles que l'introduction d'une zone à 30 km/h et l'installation d'un certain nombre de gendarmes couchés (ou plateaux surélevés), mais ils demandent que les nécessités particulières de leurs exploitations agricoles soient prises en considération de manière adéquate.

En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Daniel Gay
Directeur

Centre Thérapeutique des Iles

Rue du Valentin 45
1400 YVERDON

Cote :	
Svcce : STE	
CC Municipalité B Yge	
R	13 MAR. 2017
OJ A 22 03 17	
Suivi & class. final Svcce resp.	
E. D.	

HÔTEL DE VILLE

A l'att. de Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les
Municipaux
Place Pestalozzi
1400 YVERDON LES BAINS

Yverdon, le 1^{er} mars 2017

Opposition à l'avis d'enquête sur la modération du trafic rue de Graveline et du Valentin

Mesdames, Messieurs

Par la présente, je déclare faire opposition au projet lié à l'objet cité en marge.

Recevabilité

a) Le délai de mise à l'enquête échoit le 12 mars 2017. La présente opposition est dès lors déposée en temps utile.

b) Je suis patient/e au Centre thérapeutique des Iles, Valentin 45, sise dans le voisinage direct du projet de modération du trafic et de ses conséquences immédiates. J'ai donc indubitablement la qualité pour agir.

Les faits

1/ Le projet mentionné en titre prévoit l'aménagement de plateaux surélevés entre l'avenue des Trois-Lacs et la rue du Midi ;

2/ La réalisation d'un trottoir côté Jura, entre le giratoire nord de Graveline/Valentin et la rue du Midi.

Constatations

Sur le projet en point 2 et son plan mis à la disposition de l'association Iles/Valentin Sud, je constate que les places de parc publiques situées sur la droite de la rue du Valentin en direction du giratoire nord, ont disparu.

Je ne peux que regretter cette décision prise sans même consultation des principaux intéressés ni réflexion quant à la nécessité de ces dernières.

Actuellement, il s'agit des seules places disponibles le long de la rue du Valentin et le parking privé utilisé par les collaborateurs ne peut pas être agrandi pour les patients.

En espérant croire que vous prendrez une décision à taille humaine, en respectant que certaines personnes ne puissent marcher sur de longues distances ou se faire amener systématiquement lors de leur visite dans notre centre, veuillez recevoir Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, l'assurance de mes sentiments distingués.

Anncelle Stoll

Madame et Monsieur
Marinette et Jean-Pierre Nicollin
Rue des Chaînettes 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 425 73 74 ou 078 852 56 99
M.: jeanpierrenicollin@bluewin.ch

Cote :	
Svce :	Huni B
CC :	STE
R	- 9 MAR. 2017
OJ	A 15.03.17
Suivi & class. final Svce resp.	E. D.

Recommandée
Au Greffe municipal de la
Ville d'Yverdon-les-Bains
Hôtel de Ville
1401 Yverdon-les-Bains

V/réf.:

Yverdon-les-Bains, le 8 mars 2017

Intervention à l'enquête sur la modération du trafic rue de Graveline et du Valentin (enquête ouverte du 11 février au 12 mars 2017)

Messieurs,

Nous avons consulté les plans de la mise à l'enquête précitée et vous faisons part de nos remarques et requêtes la concernant ou en découlant.

Votre enquête, telle qu'elle décrite et planifiée, concerne l'aménagement de plateaux surélevés entre l'avenue des Trois Lacs et la rue du Midi. De fait, elle touche et concerne la rue des Chaînettes sur sa jonction avec la rue du Valentin.

En plus, il y a la réalisation d'un trottoir coté Jura entre le giratoire nord de Graveline/Valentin et la rue du Midi qui lui aussi concerne la rue des Chaînettes.

Lors de la consultation des plans, nous avons constaté que plusieurs places de parc (12 sauf erreur) disparaîtront sur le côté Jura de la rue du Valentin. Ces places sont bien occupées tant le jour (proximité d'un cabinet médical) que la nuit par des habitants relativement proches.

Si ces places disparaissent, où vont aller se parquer les usagers indiqués ci-dessus? Les places de parc les plus proches sont dans la rue des Chaînettes qui, de jour comme de nuit, est pratiquement pleine en permanence. Il y a donc lieu de songer à leur remplacement. Il serait aussi et alors bienvenu de songer à mettre en place des restrictions de circulation dans la rue des Chaînettes en, par exemple, la limitant aux riverains seulement. Tant la difficulté pour pouvoir se parquer sera grande et évidente.

Selon ce qui a été communiqué dans la presse, mais pas dans les plans de la mise à l'enquête c'est la vitesse maximum dans les rues qui débouchent sur le tronçon avenue des Trois Lacs – rue du Midi. La presse fait état de toutes les rues sauf celle des Chaînettes qui pourtant a autant d'importance que les autres. La rue des Chaînettes est empruntée quotidiennement par beaucoup d'élèves fréquentant le collège Léon Michaud et ceci quatre fois par jour. De plus, de nombreux usagers l'emprunte pour se rendre en ville et en revenir ou y passe à vélo. De plus

encore, un modérateur conséquent avec arrêts de bus est prévu à proximité de l'entrée de la rue des Chaînettes ce qui doit être pris en compte pour une limitation dans cette dernière.

Nous vous vous remercions de la prise en considération du contenu de la présente et vous prions d'agrée, Messieurs, nos meilleures salutations



Marinette Nicollin



Jean-Pierre Nicollin

Case Postale 1112
1401 Yverdon-les-Bains

www.pro-velo-yverdon.ch
urbanisme@pro-velo-yverdon.ch

Cote :	
Svce: STE	
CC Muni B. J. J. J.	
R	10 MAR. 2017
OJ *15.03.2017	
Suivi & class. final Svce resp.	E. D.

Yverdon-les-Bains, le 6 mars 2017

REÇU 13 MARS 2017

Municipalité d'Yverdon-Les-Bains
Pl. Pestalozzi 1
1400 Yverdon-les-Bains

Enquête publique, modération du trafic, rue de Graveline et du Valentin

Remarque

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Nous avons pris connaissance avec intérêt de l'enquête citée en référence.

Comme nous avons de multiples fois l'occasion de le rappeler, PRO VELO Région Yverdon-les-Bains est très sensible à la cohabitation des cyclistes, des piétons et des automobilistes sur les « pénétrantes » de la Route de Contournement, et en particuliers les rues de Graveline et du Valentin.

Nous souhaitons remercier la Municipalité d'avoir élaboré un projet qui améliore la sécurité des piétons et des cyclistes, et nous encourageons les autorités à réaliser ces travaux sans délais.

Cependant nous sommes d'avis que ces travaux ne représentent qu'une étape dans l'amélioration des conditions sur ce tronçon, et pensons que d'autres mesures complémentaires seront nécessaires afin d'absorber l'augmentation de trafic prévue dans le concept TIM.

Tout d'abord les aménagements sur la rue de Graveline sont restreints par la géométrie disponible pour cette route. La piste cyclable assure certes une sécurité pour les cyclistes mais rend difficile l'insertion dans le trafic au niveau du giratoire. Dans la mesure où la parcelle 3039 fait l'objet de projets d'urbanisation, nous sommes d'avis qu'un élargissement de l'emprise de la rue, permettant de réaliser une bande cyclable d'au moins 1.50m au sud de la rue, devrait être prévu. Ce type d'aménagement permettrait d'assurer une continuité d'itinéraire dans le sens Plaine-Lac, sans remettre en question la piste cyclable existante.

Ensuite, la rue du Valentin ne permet de réserver une piste aux cyclistes que sur un tronçon et dans une direction, elle reste très peu favorable à la circulation des vélos.

Dans ces conditions, nous restons persuadés que la mise à 30km/h de ce secteur est la meilleure solution pour la sécurité des usagers les plus vulnérables et pour favoriser la mobilité douce.

En espérant qu'un compromis pourra être trouvée en vue de favoriser et de sécuriser la mobilité douce à Yverdon-les-Bains, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Benoist Guillard
Président



Danielle Borkowsky
Secrétaire



Remarques

(A indiquer: Date, Nom, Prénom, Adresse, Remarque, Signature)

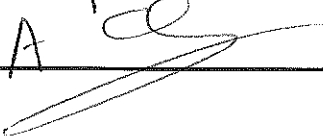
Le 13/12/2017 Schumacher Alain Puygades 71

Yverdon les Bains -

Je trouve dommage qu'il n'y ait pas de pistes ou
bandes cyclables dans le rue du Valentin entre le rond
point de Gravelles et le rue du Midi

Voir plan 3773-900-04 et 3773-900-01, est-il prévu
une zone à 30 km/h ??

A



Merci